
La religion et les assimilateurs dans la Nouvelle Angleterre

La presse canadienne-française a plusieurs fois apporté à la province de Québec l'écho des luttes, souvent très vives, soutenues aux Etats-Unis, non seulement par nos compatriotes Franco-Américains, mais encore par tous les groupes catholiques dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Allemands, polonais, italiens, portugais, canadiens-français souffrent des mêmes abus de pouvoir, sont aux prises avec les mêmes adversaires, résistent aux mêmes tentatives d'absorption. Dans la Nouvelle Angleterre, poser la question comme nous venons de le faire dans le titre de cet article, parler de "la religion et des assimilateurs" c'est évoquer principalement l'histoire du groupe franco-américain, fort de plus d'un million, en même temps que signaler à l'attention du lecteur un état de choses dans l'église américaine d'une invraisemblance telle que plusieurs ont pendant longtemps refusé d'y croire. Certains événements plutôt récents, en arrachant quelques masques et en mettant à nu certaines plaies, ont posé la question en pleine lumière et sous son aspect véritable, pour ceux qui veulent tuer les races comme pour ceux qui prétendent les sauver.

Personne ne doute aujourd'hui, dans la Nouvelle-Angleterre, que l'épiscopat irlandais-américain ne soit plus déterminé que jamais à user de toute l'influence de l'Eglise pour amener de force, et à brève échéance, la fusion de toutes les races dans un élément qui ne parlerait plus que la langue anglaise. Ce rêve fut caressé il y a cinquante ans et on sait quelles déceptions cruelles il réservait à ceux qui l'ont fait. Il y a vingt-cinq ans, certains prélats prédisaient que de nos jours il ne serait plus question de langue française dans la Nouvelle Angleterre aussi bien que dans tous les Etats-Unis. Comme question de fait, le français non seulement s'est maintenu mais encore s'est développé là même où on prédisait sa ruine ; et des évêques mêmes qui ne voyaient dans l'élément franco-américain qu'un élément transitoire ont vu le nombre de paroisses franco-américaines se tripler dans leurs propres diocèses, et provoquer la formation de diocèses nouveaux ;

ils ont pu constater davantage, ils ont pu voir que le groupe franco-américain avait fourni tous les éléments de progrès catholique du dernier quart de siècle dans l'Est des Etats-Unis où il devenait en même temps le plus solide pilier de l'Eglise.

Sans doute, tous n'envisagent pas la situation des nôtres aux Etats-Unis sous cet aspect. Et il faudra, longtemps encore, invoquer l'éloquence des chiffres et des faits avant de parvenir à faire la lumière sur cette question. Ah ! par exemple, si l'on consentait à la dégager des multiples intérêts matériels que l'on y déguise soigneusement sous je ne sais quelles théories politico-religieuses, si on se décidait un bon jour à ne plus l'envisager qu'aux seuls points de vue des droits stricts et de la justice indéniable, elle serait bien près d'être tranchée. Il est vrai que cela pourrait occasionner le déplacement de certaines influences, l'écroulement de certaines ambitions, mais l'Eglise n'aurait qu'à se rejouir de tout cela, tout en bénissant son divin fondateur d'avoir donné au monde un nouvel exemple de sa sollicitude pour ceux qui observent sa loi et pratiquent ses enseignements.

Mais, nous l'avons dit, trop de considérations sont amenées de l'avant dans l'étude de ce problème pour que nous puissions en espérer la solution immédiate ou même prochaine. Nous ne sommes plus au temps où même dans la Nouvelle Angleterre, les successeurs de Mgr de Cheverus pouvaient bénéficier du développement de leur propre nationalité. De nos jours, les tenants de l'américanisme assimilateur s'occupent surtout de conserver une influence qu'ils sont prêts, au besoin, à maintenir contre toutes les évolutions, et cela en invoquant une sorte de patriotisme qu'ils ont inventé et dont on ne leur sait nullement gré. L'indépendance absolue des religions, voulue par la constitution américaine, rend inutile le zèle outré que certaines sectes pourraient mettre à protéger certains idéaux. Nous verrons, d'ailleurs, bientôt qu'au fond ce patriotisme dont quelques prélats irlando-américains font parade n'est pas toujours tout aussi désintéressé qu'on pourrait le croire.

Auparavant, nous allons noter le fait qu'avec le temps cette question, cessant d'être locale et de se limiter à certains diocèses, s'est peu à peu transportée sur une scène plus grande. De griefs en griefs, de pétitions en pétitions, les Franco-Américains ont été poussés à rechercher les décisions des tribunaux supérieurs de l'Eglise. Ce furent d'abord les catho-

liques franco-américains de Fall River en appelant à Rome d'une décision de feu Mgr Hendricken ; plus récemment c'est le choix d'un évêque pour le diocèse de Portland, puis pour le diocèse de Manchester, N. H., qui a attiré, à Rome même, l'attention du Vatican. Alors des mémoires ont été présentés, des chiffres ont été donnés, des articles de combat ont été publiés, qui ont signalé au chef de l'Eglise l'influence considérable, le dévouement envers l'Eglise de cet élément franco-américain qui, parmi tant d'autres aux Etats-Unis, ne demandait que le libre exercice de son culte et le libre usage de sa langue dans toutes les églises et les écoles bâties de ses mains et payées de son argent.

Portée sur ce terrain, la question devait prendre une tournure décisive. Les assimilateurs choisirent de lui donner une tournure politique. Ils invoquèrent tout simplement auprès des cardinaux la nécessité de maintenir d'excellentes relations avec le pouvoir Civil de la grande république ; ils donnèrent à entendre que, dans l'intérêt même de la religion, l'Eglise devrait favoriser l'assimilation, un problème qui inquiétait de plus en plus les chefs de la nation américaine.

Ce côté de la question est exposé d'une façon très claire dans une lettre qu'un prêtre canadien-français, après un assez long séjour à Rome, écrivait sur les projets et les moyens d'action des américanisants. Il serait inutile de donner des noms. Qu'il nous suffise donc de garantir l'authenticité de la lettre dont nous conservons, d'ailleurs, l'original. Ce document est daté de Paris, le 15 août, 1907. Nous citons :

“ Je me suis laissé arracher par un confrère, avant mon départ de Rome, la promesse de vous écrire la lettre que voici. Ce confrère a eu plusieurs conversations avec un prélat romain fréquemment approché par les américanisants, en raison de la position qu'il occupe dans l'administration des affaires d'Amérique. Mon confrère croit, avec quelque raison peut-être, que les thèses développées au prélat romain sont les thèses d'un peu tous les chargés d'affaires des Etats-Unis, et il se demande si l'on est assez renseigné au Canada sur les procédés dont font usage certaines gens pour mieux préparer l'assimilation des Franco-canadiens. Il croit encore que ces éclaircissements pourraient peut-être donner matière à des mémoires ou à des articles de combat qu'il faudrait tâcher de faire parvenir au point même où la bataille se livre. Je n'ai pas à examiner la plausibilité de l'une ou l'autre de ces opinions. Je me suis engagé à vous en écrire, et je m'exécute, comme bien vous le pensez, de très bonne grâce.

“C'est au nom des plus grands intérêts de l'Eglise que les Américanisants défendent à Rome leurs projets d'assimilation. Les gouvernants américains, disent-ils, cherchent avant tout la solution du suprême problème de la fusion des races. En face de ces éléments divers que le vieux monde déverse sans arrêt au sein de la République, ils cherchent le facteur tout-puissant qui pourrait leur permettre de façonner un peuple, ayant la même âme, la même mentalité, les mêmes mœurs. Ce facteur suprême est demeuré jusqu'ici introuvable. L'Eglise catholique seule, soutiennent les américanisants, pourrait revendiquer l'honneur d'opérer ce grand travail. Aussi bien si les hommes d'Etat américains découvraient en elle la puissance d'assimilation et de cohésion, qui oserait prévoir tous les progrès, toutes les grandes choses que l'Eglise catholique pourrait alors accomplir, libre de toute entrave, secondée même par la faveur toute-puissante des pouvoirs publics ? Et pour atteindre ce but que faudrait-il en somme ? que les ministres de l'Eglise deviennent eux-mêmes des assimilateurs à outrance ? Non pas, on ne leur demande pas cette besogne— mais que les prêtres s'occupent uniquement de leur ministère, sans s'immiscer dans les coteries nationales séparatistes ; qu'ils demeurent neutres, estimant que leur devoir, après tout, ne leur impose que de sauvegarder la foi des leurs, et non de compromettre l'avenir de l'Eglise dans des luttes bruyantes pour le maintien de nationalités fatalement destinées à périr. Si l'Etat, en effet, que plusieurs années de luttes intestines commencent à émouvoir, découvre que l'Eglise catholique, loin d'être la puissance de cohésion qu'elle se proclame, met au contraire toute son énergie à maintenir la distinction des races et à prolonger la vie des nationalités indépendantes, revêches à l'esprit, aux mœurs américaines, il est fortement à craindre que les politiques des Etats-Unis, se sentant traversés dans leur œuvre surtout par l'Eglise, ne se retournent violemment contre elle et ne recommencent l'ère des persécutions. On va même jusqu'à mettre en avant les alarmes des hommes d'Etat, regardant avec effroi la propagation de la race française dans les régions voisines de Québec, et le secret espoir que nous nourrissons de former un jour un état français indépendant.

“A ceux qui osent répéter encore que le maintien de la langue est le meilleur garant du maintien de la foi, on répond qu'il en pouvait être ainsi, il y a quarante ou cinquante ans, quand l'organisation religieuse n'était pas même ébauchée,

que le canadien ignorait à peu près complètement la langue anglaise, mais qu'il n'en saurait plus être de même, maintenant que le catholique est assuré de rencontrer partout un pasteur de sa religion et qu'il n'est plus personne qui ne soit en état d'entendre l'anglais, après quelques mois seulement de séjour en Amérique.

“ Aux idéalistes qui voudraient soutenir que l'on ne demande après tout le maintien des nationalités que pour le plus grand bien de la république américaine, la raison et l'expérience prouvant qu'un élément perd toujours de sa valeur en perdant sa nationalité, on répond encore que l'assimilation peut être une source de dégénérescence là où elle se fait au profit d'une race inférieure, mais qu'elle est, au contraire, un instrument de renfort et de relèvement là où elle se fait au profit d'une race supérieure ou d'une race qui peut revendiquer l'égalité de valeur. Le Canadien-français, l'allemand, le polonais, ont tout à gagner au point de vue de leurs intérêts matériels, à adopter au plus tôt les robustes qualités ethniques d'un peuple dont le progrès,—il faut bien modestement en convenir—étonnent le monde, surtout, s'ils veulent bientôt lutter à armes égales, et s'il veulent ne pas oublier que c'est attirés par le prestige de ce peuple qu'ils ont quitté leurs patries respectives.

“ Voilà, aussi fidèlement que j'ai pu l'écrire, la thèse des américanisants. Quels succès rencontre-t-elle dans le monde officiel de l'Eglise ? Je ne saurais là-dessus rien affirmer de précis. Seulement quand on a touché de près, après quelques mois de séjour en Europe, l'énorme prestige dont jouit partout le nom américain, quand on songe aux moyens matériels que les chargés d'affaires peuvent déployer, et qu'à Rome, ainsi que dans toutes les chancelleries du monde, ce sont les délégués de toutes sortes qui apportent la grosse somme des renseignements on peut au moins conjecturer qu'il faut porter la guerre sur les points mêmes où l'ennemi bataille.”

.....

Cette lettre, écrite dans le mois d'août dernier, nous rapporte des impressions qui datent d'un peu plus loin. Elle nous rappelle, en même temps, le premier exemple de l'ingérence d'un attaché américain à Rome dans les affaires de l'Eglise. Nous avons à peine besoin de rappeler la triste déconvenue d'un certain Mr. Bellamy Storer et de sa charmante épouse

qui s'étaient mis dans la tête d'obtenir un chapeau de cardinal pour le bouillant archevêque de St. Paul, Minn., Mgr Ireland. Mr. Storer a-t-il fait prévaloir auprès des cardinaux romains la thèse que vient d'exposer notre correspondant ? Nous ne le savons pas. Ce que nous savons c'est que M. Storer faisait partie du service diplomatique et qu'il s'y occupait d'affaires religieuses. La correspondance qu'il échangea avec le président Roosevelt à ce sujet restera fameuse. Comme résultat final nous pourrions peut-être constater que les diplomates américanisants ont fait plus tort à l'Eglise avec cette seule affaire que s'ils avaient favorisé la fondation de cinquante églises et de cinquante écoles franco-américaines auxquelles, soit dit en passant, personne ne s'oppose, aux Etats-Unis, à part quelques évêques catholiques irlandais-américains. M. Storer, a, depuis, étalé ses sentiments aux côtés de l'archevêque O'Connell dans des réunions de sociétés où l'on trouvait moyen d'allier l'idée irlandaise à l'idée américaine.

Pendant les quelques années que nous avons passées aux Etats-Unis, nous avons plus d'une fois eu l'occasion de causer de cette question franco-américaine avec des américains de souche, éminents dans le commerce, la politique ou l'industrie. Tous ont été unanimes à trouver étrange cette situation qui est faite aux nôtres dans leur organisation religieuse ; tous, avec le sens de justice qui est un des traits caractéristiques de leur race, ont franchement exprimé l'opinion que même si tous les Franco-Américains parlaient la langue anglaise, ils auraient encore droit à des prêtres de même origine qu'eux, et que rien, à leurs yeux, ne semble justifier cette prétention enracinée en certains quartiers que l'élément irlandais doit avoir dans la Nouvelle Angleterre le monopole de la direction catholique.

Aussi bien, ils sont nombreux les exemples que nous pourrions citer de hauts personnages se prononçant pour le maintien des traditions nationales chez les groupes qui forment la nation. Une loi fédérale exige que pour devenir citoyen américain chaque individu sache parler et écrire convenablement l'anglais. Cela leur suffit. Et si l'on s'inquiète des proportions que prend le mouvement d'immigration vers les Etats, c'est qu'on y voit surtout une menace pour l'équilibre économique du pays, la menace d'une concurrence ruineuse sur le marché du travail pour les enfants du sol, sans compter le danger que cette immigration n'apporte dans la pays un élément social perturbateur. Et ici même, on ne se gêne pas de reconnaître et de dire que, depuis sa venue aux

Etats-Unis, l'élément irlandais, par exemple, a surtout été un élément d'opposition, qu'il est aujourd'hui l'âme du parti démocratique qui a donné naissance aux quatre ou cinq partis radicaux qui existent dans la république.

Le président Roosevelt lui-même recommandait de donner aux luthériens hollandais des pasteurs parlant leur langue.

Le gouverneur Guild, avec cette énergie savoureuse de l'idée américaine, disait que le citoyen qui oublie son origine " ne vaut pas son sel."

Le vice-président de la république M. Fairbanks proclamait que la république avait recruté dans tout le monde la crème de toutes les races.

Quand a-t-on entendu les chefs politiques de la république nier aux groupes nationaux le droit de parler leur langue dans leurs églises et de l'enseigner dans leurs écoles sur le même pied que l'anglais? D'un autre côté, nous en avons vu plusieurs faire parade de leur connaissance du français et prononcer, dans les manifestations franco-américaines, des discours qui n'auraient pas déparé les lèvres de nos plus ardents patriotes. Mentionnons, en passant, les noms de feu l'ex-sénateur Hoar, le " grand old man " des Etats-Unis, du congressman Butler Ames, du gouverneur Guild, de M. LaFollette, du congressman Broussard, un des descendants d'une des plus vieilles familles de la Louisiane, du gouverneur Curtis Guild, du Massachusetts.

Pariant des Canadiens-Français, certains mêmes vont jusqu'à revendiquer pour eux le droit de cité sur le continent américain dont ils ont été les pionniers et les évangélistes. C'est ainsi, que tout récemment, le sénateur Lodge, une des personnalités les plus marquantes de la politique américaine, disait :

" Après ces divers courants est venue la grande immigration des Canadiens-Français, qui a apporté à notre nationalité un élément très précieux et très considérable. Aussi, dans une étude où il s'agit des moyens à prendre pour restreindre l'immigration, ne faut-il pas tenir compte des Canadiens. Eux sont américains comme nous et les plus anciens sur ce continent. Ils sont les fils des fondateurs du premier établissement en ce pays, et leur venue aux Etats-Unis n'est pas une immigration, mais le simple mouvement d'américains qui traversent une ligne imaginaire pour se rejoindre à d'autres américains."

Où est dans tout cela le désir intense de fusionner les races ?

Du reste, on a essayé de cette fusion aux Etats-Unis et parmi ceux-là mêmes qui la prêchent aujourd'hui. On a abouti à cette déclaration de Mgr McFaul, (1) évêque de Trenton, New Jersey, qu'il devrait y avoir 40,000,000 de catholiques aux Etats-Unis. Or, il y en a environ 13,000,000 dont 8,000,000 d'allemands, de polonais, de canadiens-français et d'italiens. Où sont allés les autres ? Est-ce que l'immigration irlandaise n'a encore fourni que 5,000,000 de citoyens à la république. Le Rev. Père Byrne (2) écrivait en 1873 que de son temps il y avait au moins 15,000,000 d'irlandais dans la république américaine. Voilà certes, un point qu'il faudra élucider un jour. Ce sera le meilleur argument à apporter contre les théories des saxonisants.

Ce sera un réveil terrible que celui des pasteurs reconnaissant qu'ils ont détourné le troupeau du Maître des sentiers de la foi et du salut.

Pas plus aux Etats-Unis qu'ailleurs la vraie religion du Christ ne doit servir à l'application de théories politico-économiques. Même si on lui demandait de le faire, elle ne pourrait pas refuser de tendre sa main chargée de bénédictions, et d'ouvrir son cœur plein de tendresses éternelles, à ceux de ses enfants que la rage du siècle poursuit et que blesse parfois encore l'ambition secrète de pasteurs aveugles.

J. L. K.-Laflamme.

(1) Discours prononcé à St. Louis, Mo., Etats-Unis, devant le " German Catholic Centralverein, le 11 sept. 1904. Voir " The Review," St. Louis, Mo., du 22 sept. 1904.

(2) Irish Emigration to the United States : what it has been and what it is, par le Rev. Stephen Byrne, O. S. D.—New York. The catholic Society 1873.

Un beau et bon livre

L'Indépendance économique du Canada français, Par Errol Bouchette, Compagnie d'Imprimerie d'Arthabaska, 1907.

Voilà un beau et bon livre, et en librairie depuis deux ans déjà !

Le sort des écrivains canadiens,—surtout ceux qui ont des idées,—n'est pas toujours des plus enviables.

C'est une monnaie dont le cours n'est pas toujours à la hausse dans notre pays que les idées, et ceux qui en sont porteurs doivent être pourvus d'une forte abnégation pour les communiquer au public sous la forme du livre.

C'est ce qu'a fait M. Bouchette et je ne comprendrais pas le silence fait par la grande presse autour de ce livre, si je ne la connaissais assez pour savoir qu'un livre sérieux, d'une utilité aussi évidente que l'ouvrage de M. Bouchette, ne méritera jamais dans ses colonnes la réclame "barnumesque" d'un concours du sac de sel ou des exploits de la brouette.

Il y a peut-être une raison de plus, c'est que ce livre dit de rudes et salutaires vérités à beaucoup de ceux-là mêmes qui entretiennent nos grands journaux ou sont entretenus par eux.

L'auteur avait déjà publié en articles dans la Revue Canadienne les différents chapitres de son livre ; il les a réunis dans un joli volume, dont l'excellente typographie est due à une imprimerie d'Arthabaska, prouvant qu'on commence chez nous à respecter la toilette, si nécessaire pourtant, de nos livres canadiens.

Le titre du livre m'a tout de suite attiré, le nom de l'auteur m'a retenu, et j'ajouterai que l'œuvre elle-même m'a séduit.

M. Bouchette est un travailleur et un patriote ardent. Dans son modeste bureau d'assistant conservateur de la bibliothèque du parlement fédéral, il passe ses loisirs à chercher, à creuser, n'ayant qu'un but, travailler à la suprématie morale, intellectuelle et matérielle de sa race.

Pour lui, le moyen, le seul, d'atteindre ce but est dans le relèvement économique du Canada-français. Le salut est dans la maîtrise par nos compatriotes de l'industrie chez nous. C'est ce qu'il indique dans la première partie de son livre, et ce

qu'il nous avait laissé entrevoir dans cette pensée de Schulze-Gavernitz placée en tête de l'ouvrage :

“ Toutes les aspirations sociales sont stériles sans le solide fondement économique des grandes industries puissantes et marchant dans la voie du progrès technique. ”

Pour M. Bouchette, si notre race veut arriver à se maintenir ? non, à vivre, c'est par le développement de l'industrie.

La province de Québec occupe une position unique à ce point de vue dans la confédération, et chaque groupe français, dans les autres provinces, se sentirait nécessairement de la prépondérance économique prise par la province-mère.

Dans Québec, les forces hydrauliques, les mines, les forêts et les autres richesses naturelles, avec ce grand “ chemin qui marche, ” le Saint-Laurent, font à notre province un avenir énorme, si nous savons secouer notre torpeur et entrer résolument dans la voie du progrès industriel.

Nous sommes la clef de voûte de la confédération, elle se tient politiquement par nous, elle ne vivra que de nous, si nous le voulons bien.

La première chose à faire, d'après M. Bouchette, est d'améliorer notre système d'instruction ; pas tant que notre système d'éducation. Si j'ai bien compris l'écrivain et l'économiste, ce n'est pas seulement à notre organisation scolaire inférieure, mais surtout au défaut de suite et de fermeté dans l'application de la loi, que nous devons nos illettrés, et partant et plus encore le gaspillage du patrimoine ancestral et de la richesse nationale.

“ La réforme pour être sérieuse, dit-il avec M. Gérin, devra porter sur ces trois points : les moyens d'existence de la population, la formation de la classe ouvrière, la formation de la classe dirigeante. ”

Et comme il a raison ! Le défaut de formation est une de nos plus menaçantes faiblesses, avec, tout naturellement, cet impérieusement premier des besoins, vivre.

A tout cela M. Bouchette, indique un remède : le développement chez nous de l'industrie.

Couronner les Laurentides d'usines, voilà le but, le rêve ; demain la réalité et le salut.

Et pour cela, développer l'instruction primaire et créer l'éducation : être de son siècle, c'est-à-dire, ne pas trop se bercer aux songes du passé, et n'avoir pas surtout le défaut de cette qualité essentiellement française, la logique : de

sorte que, puisque notre peuple est latin, le pousser vers le génie latin, les arts, les lettres, les sciences même théoriquement, laissant la pratique et les affaires aux anglais, puisqu'ils sont anglo-saxons, par conséquent ethniquement portés vers celles-ci.

Le talent chez nous existe, à l'état latent beaucoup, mais d'une existence incontestable ; notre population d'illettrés produit des ouvriers merveilleux d'ingéniosité et d'aptitudes ; quels patrons elle nous donnerait, si elle n'était plus illettrée et poussée vers l'industrie par l'éducation technique et surtout industrielle, car il ne faut pas confondre les deux.

Et quand ces usines seraient créées, quelle force pour nous, quelle puissance pour le Canada-français ! Le travail assuré à notre peuple, et avec lui, le pain, l'instruction, l'aisance toujours, la richesse souvent !

Les enfants partis, près de deux millions, revenant au pays, attirés par cela même qui les retenait à l'étranger.

Et pourquoi pas ? Notre province a tout cela dans son sein, et en abondance : nos mines, nos chûtes d'eau, nos forêts, nos tourbières, houilles noires, blanches, vertes ; tout cela mis en exploitation, avec cet esprit d'entreprise sain et réglé que donne l'instruction.

La forêt, le grand trésor canadien ! quelle page indignée consacrée à ceux qui la gaspillent, qui font de là où étaient le salut et la vie, la perte et la mort.

Ecoutez M. Bouchette :

“ La forêt ! Oui, c'est là notre grande richesse, ne l'oublions jamais. L'agriculture est intéressée à sa permanence au même titre que l'industrie et nous conserverons nos champs aussi longtemps seulement qu'existeront nos bois.” Au Canada comme en Russie, dit M. Mélard, un expert en culture forestière, la prospérité agricole est intimement liée à la présence de grands massifs boisés, destinés à arrêter les vents polaires.” Ces paroles ont pour nous une extrême gravité. Nous ne pouvons douter de leur vérité absolue, car dans certaines régions nous sommes à même d'en constater la justesse.

“ Il est absolument certain qu'en dévastant les forêts du nord, les canadiens, surtout ceux de la province de Québec, détruisent non seulement leur avenir industriel mais aussi leur existence en tant que peuple agricole. Quand les montagnes et les hauteurs seront déboisées, nos rivières se transformeront en torrents dévastateurs, notre beau Saint-Laurent

cessera d'être un fleuve de vie pour devenir un flot fatal charroyant à l'océan tout le sol arable de sa vallée ; d'affreuses tempêtes chargées de froidure achèveront de transformer en désert le pays dénudé qui ne pourra plus nourrir ses habitants. Voilà ce que nous réserve l'avenir, si nous dévastons nos forêts. Elles s'étendent au nord sur une superficie de plus de cinquante millions d'âres ; au sud et dans les provinces maritimes, on en trouve encore plus de quatre millions d'âres. Au premier coup d'œil et vues de loin, elles peuvent paraître presque intactes ; mais ce n'est qu'en apparence, du moins dans tous les endroits accessibles. Le feu et la hache les amoindrissent incessamment. Quelque vastes qu'elles paraissent, elles disparaîtront avant la génération qui grandit, si nous n'y prenons garde.

“ Que faut-il donc faire ? Devons-nous renoncer à les exploiter et à défricher la terre pour des fins agricoles ? Pas du tout, l'exploitation intelligente et honnête, loin de nuire à la forêt lui est bienfaisante ; on peut s'en convaincre en parcourant certaines exploitations particulières, surtout les bois qui appartiennent à Sir Henri Joly de Lotbinière, ce véritable ami de son pays. Dans son domaine, très vaste pour celui d'un particulier, il pratique la coupe réglée, et pour chaque arbre qui tombe, il en fait surgir de terre, en variant les essences, dix, vingt et cent. Ses gardes veillent nuit et jour pour protéger les massifs contre les incendies. Puisse cet homme de bien faire école, puissent tous les canadiens s'inspirer de ses sentiments. Appelons de nos vœux ce moment où personne ne pourra diminuer la forêt sans encourir la réprobation publique. N'est-il pas clair que celui qui la détruit est un parricide coupable d'une tentative contre l'existence même de la patrie ?

“ Pour protéger la forêt, la loi sera toujours impuissante sans le secours de l'opinion publique. Quand celui qui coupera un arbre inutilement ou sans le remplacer sera tenu pour un ignorant ou un imbécile, quand le dévastateur de la forêt sera noté d'infamie et montré du doigt par ses concitoyens, quand celui qui y mettra le feu passera pour un aliéné dangereux dont on demandera l'internement, quand le témoin d'un de ces forfaits et ne le dénonçant pas sera jugé aussi coupable que l'agent actif du crime, alors seulement la loi cessera d'être une lettre morte pour devenir efficace et active.

“ Ainsi donc, si le mal doit continuer, ne nous avisons pas d'en accuser les gouvernements qui sont nos mandataires

et qui seront toujours plus ou moins faits à notre image. S'ils se montrent apathiques, le mal vient de nous; n'attendons pas que d'autres fassent notre œuvre, car alors elle ne sera peut-être jamais faite. Ce n'est que rarement qu'il surgit parmi le peuple de ces âmes puissantes et droites, assez clairvoyantes pour voir la vérité et assez justes pour l'imposer."

Je dédie ces lignes à nos ministres et à ceux qui disent " quand il n'y aura plus de bois on aura trouvé autre chose pour faire du papier."

Je n'ai pas pu résister au plaisir de citer toute la page, elle est vraie et M. Bouchette a bien mérité pour l'avoir dite, car un homme politique dirait la même chose qu'on ne l'écouterait pas et qu'on lui attribuerait de faux motifs et des pensées de derrière la tête.

M. Bouchette traite au long l'exploitation de la forêt et l'organisation de l'industrie forestière, je ne peux rien citer de ces pages, car tous les mots sont dans la moëlle et il faut les lire.

La conclusion du livre je la trouve ici : " Le Canada ne conservera son indépendance économique et son autonomie politique qu'à la condition de développer son industrie nationale.

" Le Canada français ne conservera sa place au soleil que s'il sait maintenir sa population nombreuse, saine, vigoureuse et éclairée. Pour cela il lui faut de toute nécessité, s'emparer de l'industrie forestière, dont la nature semble lui avoir préparé le monopole."

C'est cela, et c'est tout le livre résumé. L'ouvrage de M. Bouchette est un livre qu'on dévore et qu'on relit ensuite à tête reposée. Qu'on s'en pénètre bien; il marque le chemin de l'avenir et de la race, comme la colonne de feu aux Hébreux allant vers la terre promise.

Ce devrait être un ouvrage de chevet pour tous ceux qui pensent un peu à la patrie de temps à autres.

La langue dans laquelle il est écrit, (nous n'avons pas qualité pour la juger), nous a paru être sobre, simple et claire. Ces qualités sont bien françaises comme l'idée qui a inspiré le livre de M. Bouchette.

Armand Lavergne.

La puissance de l'association et la faiblesse des classes laborieuses

Bien que la puissance de l'association fût connue de la plus haute antiquité, comme le témoignent les vestiges que l'on en retrouve dans l'histoire de tous les peuples, cette force, cependant, fut toujours plus ou moins contrariée ou annulée par les passions humaines, surtout par la jalousie engendrant la crainte de voir son voisin bénéficier plus que soi de cette même puissance. Sentant sa faiblesse, l'homme éprouve le besoin de s'unir à son semblable pour triompher des obstacles et fortifier ses moyens d'action, mais cet instinct si naturel est en partie paralysé par l'envie ou l'individualisme, fruit le plus souvent d'une jalousie avouée ou inconsciente, qui le porte à s'isoler de peur qu'un autre ne profite plus que lui des bienfaits dont il a pourtant sa part légitime. Mais certains besoins ont vite fini par imposer l'association, d'abord sur le terrain politique proprement dit, les individus se groupant pour se protéger contre les agressions extérieures et s'assurer, par des moyens que la collectivité seule pouvait utiliser effectivement, l'usage ou la conservation des fruits de leur travail individuel en même temps que la vie et la liberté, le plus précieux de tous les biens. Plus tard, cette première conquête sur l'envie qui isole, fut étendue à d'autres domaines où l'individu ne pouvait se prémunir suffisamment contre certaines éventualités inexorables dans leur reproduction, mais incertaines quant à la périodicité de leur manifestation. C'est ainsi que les accidents sur terre et sur mer, la mort même, firent naître l'assurance ayant pour base l'association de ceux susceptibles d'en être les victimes, et pour objet d'atténuer les conséquences parfois désastreuses de ces éventualités. Mais même dans ces nouvelles modalités de l'esprit d'association apparaît encore le vieil égoïsme sous la forme de l'actionnaire désireux de s'enrichir aux dépens de ce même esprit, en faisant payer à l'associé le prix de son intervention. En effet, à quoi bon l'actionnaire dans l'assurance comme ailleurs, du reste, quand c'est le sociétaire qui est tout, puisque sans lui le premier ne songerait même pas à se grouper. Tel

est le rôle de l'un et de l'autre ? Ces rôles sont-ils si essentiellement différents que l'associé ne pourrait pas remplir les deux sans avoir à payer la rançon d'un profit parfois exorbitant à celui qui s'interpose entre lui et la satisfaction du besoin qu'il éprouve ? L'expérience a déjà démontré que l'associé peut et doit remplir avantageusement ses deux rôles sans intermédiaire, et que cette solution est la vraie. La tendance depuis un demi siècle surtout est devenue de plus en plus irrésistible, et tout indique qu'elle finira par s'imposer.

Après être passé du domaine purement politique à celui d'une prévoyance raisonnée contre les aléas que la nature présente, l'esprit d'association a envahi un autre champ d'activité. Avec la fin du dix-huitième siècle, mais surtout avec le commencement du dix-neuvième, est apparue l'association, non plus des personnes, comme auparavant, mais bien des capitaux, exprimée par la compagnie à fonds social, où le capital seul est prépondérant. Cette nouvelle manifestation de l'esprit d'association ne tarda pas à prendre un prodigieux développement, grâce aux immenses avantages qu'elle procurait à ses bénéficiaires, capitalistes moyens et grands, avantages décuplés et agrandis par la puissance multipliée et, par là même, plus féconde des moyens qu'elle offrait. Ici encore le même égoïsme, le même désir du fort de dominer le faible, de l'asservir à ses fins économiques, comme il l'avait autrefois asservi au temps de l'esclavage, se manifeste d'une façon trop visible pour ne pas frapper l'esprit le moins éveillé. Que cet égoïsme et ce désir soient conscients ou non, il importe peu, leur existence est indéniable. Tout est là. Personne n'osera sérieusement prétendre qu'il se soit jamais formé une compagnie par actions, ou que même il se soit trouvé un seul individu qui soit devenu actionnaire par pur amour de son prochain. Loin de nous cependant la pensée de faire ici le procès de ces sortes d'associations. Nous constatons des faits en passant, tout en nous efforçant de dégager le mobile qui a fait agir ceux qui ont pris part à ces manifestations d'un esprit éminemment humain et bienfaisant. Nous ne nions pas, non plus, les avantages que ces groupements de capitaux ont procuré aux peuples au milieu desquels ils se sont formés, par l'énergie merveilleuse qu'ils ont produite, énergie qui a accompli des prodiges dans la lutte constante que l'homme doit soutenir contre la nature. Prétendre le contraire serait folie. Seulement, nous croyons que ce n'est là qu'une phase dans l'évolution générale de l'humanité

vers une amélioration toujours plus grande dans son bien-être matériel ; et que ce genre d'association est destiné à se spécialiser à certaines activités économiques, ou à disparaître peut-être graduellement, tout comme depuis cent ans l'entreprise individuelle recule de plus en plus dans bien des domaines, devant la force des collectivités parce qu'elle est une force supérieure, mieux outillée, plus énergiquement organisée et, partant, plus en état d'atteindre un but à la fin grandiose et avantageux.

Il va sans dire qu'à travers ces manifestations, fondées sur un intérêt égoïste, de l'esprit de l'association, d'autres activités issues du même esprit, mais non plus animées des mêmes tendances, se produisirent avec une certaine continuité, et se développèrent même plus ou moins, grâce à la pensée chrétienne d'abord, puis à ce sentiment de fraternelle solidarité qui sommeille toujours au fond du cœur de l'homme. C'est ainsi que des associations n'ayant qu'un but, celui de faire du bien à leurs membres, sans pour cela nuire à personne, en dépouillant autrui de ce qui lui appartenait légitimement, associations cherchant à protéger leurs adhérents sans pour cela spéculer sur qui que ce soit, sociétés purement bienfaitantes, ont presque de tout temps existé sous divers noms, poursuivant des objets variés, mais surtout le secours en cas d'accident, de maladie et, dans les cas de morts, d'aider aux survivants ; cas de crise, en un mot, où l'individu isolé est impuissant à se protéger d'une façon efficace. Si ces sortes de groupements de personnes, les premiers en date, ne se sont pas développés, comme on serait porté de le croire, et n'ont pas acquis une force comparable à ceux réunissant les capitaux, on ne saurait, sans se tromper, en assigner la cause à une faiblesse inhérente à la nature même de ces organismes. A notre avis, cette insuffisance de développement est due au manque de formation, à la mentalité de ceux qui étaient appelés par leur situation ou leur besoin à former ces organismes et à les fortifier par leur concours, mentalité obscurcie encore par le malheureux égoïsme dont nous retrouvons partout la trace et par une invincible défiance. Nous croyons avoir la preuve de la justesse de cette opinion, dans ce qui se passe de nos jours parmi les couches sociales les plus humbles. Ne voyons-nous pas, depuis plus d'un demi siècle, les classes laborieuses, plus éclairées, mieux renseignées et, partant, jouissant d'une mentalité plus élargie où l'égoïsme fait place à de généreux sentiments, où la défiance recule devant la

confiance, se grouper beaucoup plus qu'autrefois, comprendre davantage qu'il est de leur intérêt de s'unir afin de fortifier leur faiblesse, et créer même une véritable puissance par d'imposantes collectivités.

Leur reprochera-t-on, à ces classes laborieuses, d'avoir fait fausse route en bien des cas, de ne pas avoir dirigé leurs énergies de manière à en recueillir des fruits durables sur le terrain économique, d'avoir usé des forces nouvelles qu'elles s'étaient acquises en des luttes stériles, souvent désastreuses pour leurs plus chers intérêts, que l'on pourrait répondre que ces erreurs,—fussent-elles aussi réelles et aussi grandes qu'on le prétend,—sont la résultante inévitable du manque de formation ; que c'est au contact des faits, des expériences répétées que là, comme ailleurs, du reste, les jugements se rectifient, la claire-vue s'élabore et que l'on finit par avoir une conception nette des meilleurs moyens d'atteindre le but désiré. Les mêmes errements, les mêmes extravagances, les mêmes illusions et les mêmes déceptions se sont-ils produits d'une autre façon dans le monde de la haute finance et des associations à base capitaliste ? Qu'il suffise de rappeler en passant le régime de Law, en France, au temps où commençaient à poindre les sociétés par actions, pour démontrer que la perfection ne s'acquiert pas du premier coup, si jamais on peut y atteindre ici-bas. Et pourtant, les nombreux désastres que le régime capitaliste de la société par action a sémés et sème encore de nos jours n'ont pas, que nous sachions, suggéré à personne la suppression totale et définitive de ce mode d'association pour en revenir à l'ancien individualisme.

Ajouterait-on que l'ignorance, la fraude et la malhonnêteté pourraient vicier les organismes populaires que les classes laborieuses créeraient pour satisfaire à des besoins autres que ceux prévus par les sociétés mutuelles existantes, que nous répondrions que ces mêmes tares ravagent assez les organisations à bases capitalistes pour ôter toute envie de signaler cette appréhension comme un motif suffisant de refuser l'existence et la liberté aux premiers. A-t-on jamais rêvé de supprimer nos grandes ou moyennes sociétés à fonds social parce que tous les jours il s'y trouve des gens qui en font un mauvais usage aux dépens de leurs administrés ou du public ? Non. On pèse le bien et le mal qu'elles font, et comme on croit que la somme de bien l'emporte, on continue à se servir, de la façon la plus naturelle du monde, de

ce levier puissant de progrès matériel, sans qu'un seul sur cent mille individus parmi nous se demande sérieusement s'il n'existe pas un moyen tout aussi fécond, sans pourtant favoriser et développer l'égoïsme comme le fait le régime que nous avons dans notre monde économique. Et cependant, ce moyen existe, il s'est révélé par ses bienfaits partout où il a été appliqué, et bientôt son excellence se manifesterà à tous les esprits dans une clarté éblouissante, malgré les luttes acharnées de ceux qu'il dépouillera de la néfaste domination qu'ils exercent aujourd'hui. Et ce moyen, il appartient aux classes laborieuses de s'en emparer.

La faute du monde du travail est de ne pas avoir compris plus tôt que là était le vrai remède aux maux dont il souffre. Au lieu d'avoir entrepris une lutte inégale avec le capital, s'il eut, au contraire, conquis ce même capital par l'épargne, et s'il eut appliqué ses énergies à se créer les organismes nécessaires à lui conserver l'entier contrôle de ce capital, la lutte, cette fois, pour avoir été silencieuse et pacifique, aurait été mille fois plus fructueuse. Que l'on songe un instant aux souffrances, aux privations multiples, aux angoisses et, enfin, aux dépenses directes ou autres, que représentent les milliers de grèves qui ont été la suite des conflits ouvriers, et l'on se convaincra vite qu'il n'en aurait pas fallu la millième partie pour créer par l'épargne un capital se chiffrant par milliards, capital que ces mêmes ouvriers auraient formé, auraient contrôlé, capital qui aurait été leur serviteur au lieu d'être leur maître aux mains des autres. Dans cette hypothèse, plus d'antagonisme entre ces deux mondes du travail et du capital, si indispensables l'un à l'autre, qu'on ne peut concevoir l'existence de l'un sans que l'autre soit, pas plus que l'on peut imaginer un effet sans cause, puisque le capital n'est après tout, que du travail épargné et accumulé. L'antagonisme disparu par la réunion dans les mêmes mains de ces deux instruments de production, cet antagonisme né de l'égoïsme que l'on retrouve toujours au fond de ces discordes ou de ces combats économiques, il s'ensuit que l'harmonie naturelle entre ces deux éléments s'établirait et se maintiendrait d'elle-même, parce qu'alors on comprendrait enfin cette vérité qui saute aux yeux : Que l'un et l'autre sont faits pour s'aider, non pour lutter, non pour se nuire ou s'étrangler. Mais pour réaliser une aussi heureuse conception, il faut l'organisation intelligente et énergique des forces populaires, il faut que les travailleurs de tous ordres sachent s'unir et fortifier leur

faiblesse individuelle par l'action concertée, par l'entente commune, par une pensée et une discipline acceptées de tous, tendant avec constance et énergie vers un même but, toujours le même, jusqu'à ce qu'il soit pleinement atteint.

Cet accord des volontés, cette harmonie de l'effort, cette persévérance qui seule est susceptible d'être féconde, sont-ils possibles entre des milliers et des milliers de personnes ayant une mentalité assez peu éclairée, en tout cas, fort dissemblable ? Utopie et chimère, prétendront les esprits égoïstes qui règnent aujourd'hui et dont le regard ne saurait franchir l'étroit horizon de leurs intérêts tout personnels, ou encore les ignorants de ce qui se passe autour d'eux et qui comporte de si précieux enseignements dans cet ordre d'idée. Pourquoi donc serait-ce là une chimère quand, depuis un demi-siècle, on a vu surgir un peu partout des milliers et des milliers de groupements ouvriers qui, peu à peu, se sont rapprochés et ont fini par se fédérer en de gigantesques organisations de travailleurs répondant ainsi aux concentrations capitalistes, véritables armées de part et d'autre d'une puissance formidable à des titres divers, toujours prêtes à s'entredétruire, comme si la vie n'était pas déjà assez difficile à traverser et à conserver pour qu'il faille s'ingénier ainsi à la rendre encore plus précaire et plus douloureuse. Si la mentalité, dans tous les pays civilisés, a pu ainsi évoluer en un demi-siècle tout au plus, au point de délaisser dans une si large mesure l'effort individuel, pour se rallier à l'énergie collective du groupement de plus en plus nombreux, de plus en plus étendu et de plus en plus fort, si cette mentalité a su utiliser, après l'avoir bien comprise, la puissance de l'association et l'a appliquée à des fins après tout égoïstes, croyant erronément se protéger, pourquoi donc ne reconnaîtrait-elle pas aujourd'hui son erreur et n'emploierait-elle pas cette même puissance à faire le bien, mais cette fois-ci, un bien réel sans causer de mal à qui que ce soit ? Pourquoi donc n'apprendrait-elle pas à remplacer le trop fameux *struggle for life*, — le combat pour la vie, par l'*Union pour la vie*, conception plus élevée, plus humaine, toute chrétienne et bien supérieure à l'autre ? La première fait appel au sens égoïste toujours facile à éveiller quand il semble sommeiller, et avec lui, mille et un moyens que la justice, l'honnêteté et la droiture ne sauraient admettre ; la seconde formule implique, au contraire, un profond sentiment de solidarité, de fraternité, d'aide réciproque puisque l'intérêt de tous

est le domaine de chacun, et que l'individu y est protégé, soutenu par la collectivité puisqu'il y va de son avantage direct. Comme dans le corps humain composé d'innombrables cellules et dont pas une seule ne peut souffrir sans que toutes les autres s'en ressentent, de même aussi l'étroite union des unités sociales amène la même influence réciproque, une répercussion constante des unes sur les autres. Pourquoi ne pas chercher à remplacer le détestable *chacun pour soi* par *le tous pour chacun*, si beau et si élevé ?

L'ignorance, dira-t-on, offrira toujours un obstacle infranchissable à la réalisation d'une telle conception, ce qui fait qu'elle n'est et ne peut être qu'un rêve. Mais l'ignorance ne peut-elle pas être vaincue, sinon avec facilité et rapidement, du moins avec du temps et de la persévérance ? Quand cette ignorance devra lutter avec une vérité qui éclatera aux yeux de tous, répondant aux secrètes aspirations de chacun, réalisant une amélioration sans cesse désirée mais non atteinte, cette ignorance ne sera-t-elle pas déjà à demi vaincue ? Le temps sera assurément un facteur important dans cette évolution. Eh oui ! tout progrès réel ne s'accomplit pas du jour au lendemain. Il faudra sans doute du temps, mais n'est-il pas mille fois préférable d'utiliser celui qui passe à préparer un avenir meilleur, en dissipant les ténèbres des fausses idées, des préjugés et même des haines, que de l'employer à poursuivre une lutte stérile en bienfaits durables, lutte plutôt effroyable par ses conséquences économiques, dont nous n'avons vu jusqu'ici que les préludes car, qui peut dire les désastres qu'elle semera ? Mais cette ignorance est-elle, après tout, aussi enracinée, aussi profonde qu'on le dit ? Les masses populaires ne nous donnent-elles pas, depuis cinquante ans, des exemples répétés de discipline et d'esprit d'association qui comportent une certaine abnégation et qui sont de nature à faire réfléchir ? N'y avons-nous pas la preuve quelles comprennent les bienfaits de l'action concertée ? Elles en ont vu la fécondité et les incontestables avantages dans les applications restreintes qu'elles en ont faites, et cela a suffi pour éclairer leur esprit plus qu'on ne saurait se le figurer à première vue. Elles ont su emprunter aux autres classes l'arme puissante de l'entente. Leurs unions syndicales, leurs sociétés de secours mutuel, en un mot, leurs activités croissant sans cesse dans le domaine des luttes industrielles et de la prévoyance sociale ne nous permettent-elles pas de prédire qu'elles sauront aborder, avec fermeté et succès, le

domaine économique afin de s'y faire la place légitime qui leur appartient, le jour où on leur aura indiqué le but à atteindre et les moyens d'y parvenir.

Mais n'est-il pas étrange de constater qu'en Amérique l'utilisation du formidable levier de l'association n'ait guère franchi des limites assez restreintes après tout, puisqu'on n'a pas encore songé à envahir hardiment le domaine des activités réellement économiques de la consommation, de la production et du crédit. Règle générale, les classes ouvrières n'ont cherché jusqu'ici à se prémunir par l'association contre les conséquences des temps de crise, seulement, telles que la maladie qui prive la famille du gain de son chef, ou de la mort qui la dépouille de son seul soutien. L'assurance sous quelque forme qu'on l'envisage, qu'elle soit industrialisée comme dans les grandes compagnies à fonds social, où l'actionnaire et le manipulateur, qui se confondent souvent dans le même individu, savent fort bien s'attribuer la part du lion ; qu'elle soit plus fraternelle, moins égoïste, comme dans les sociétés de secours mutuel et les organismes à base de solidarité, l'assurance sous ces deux aspects est une activité qui n'a qu'un but restreint, celui de pourvoir à des besoins accidentels et, par conséquent, formant l'exception, besoins très dignes de la plus vive sollicitude, il est vrai, mais qui, après tout, ne constituent que des exceptions.

Dans un autre ordre d'idée, l'ouvrier a voulu améliorer encore sa situation par l'élévation de son salaire et la diminution des heures de travail, afin d'accroître celles du repos dont une partie pourrait être utilisée par l'étude au développement de ses facultés intellectuelles. Pour réussir à accroître son salaire ou ses ressources, il n'a rien imaginé de mieux que la lutte, parfois même violente, contre l'employeur. Pour que cette lutte lui offrit plus de chances de succès, il recourut à la force de l'association. De là la formation de ces nombreuses unions de tous métiers, de tous genres, cherchant un point d'appui plus puissant encore dans la fédération nationale, d'abord, internationale ensuite. L'objet principal de ces organismes est la lutte contre le capital, c'est-à-dire le patron, qu'il soit représenté par un individu ou par une collectivité, compagnie ou trust gigantesque, comme on en trouve tant aux Etats-Unis. Mais ici encore, c'est la conflit possible, sinon toujours probable ou inévitable, entre deux intérêts antagonistes que l'on a en vue ; c'est la guerre pour laquelle on s'arme de part et d'autre pour les cas où les pourparlers,

les négociations, qui correspondent aux efforts de la diplomatie dans les relations entre peuples, n'aboutissent pas à une entente plus ou moins instable. Les partis au conflit en permanence, qu'il soit à l'état aigu ou simplement latent, se redoutant les uns les autres, redoublent de vigilance et accroissent sans cesse leurs moyens d'action. Le trust, par l'agglomération des capitaux qui lui permet d'étrangler la concurrence, et de se reprendre aux dépens du consommateur s'il lui arrive de succomber dans la lutte avec le travail ; la classe ouvrière, en groupant ses millions d'unités, en les disciplinant et en prélevant sur les gains de chaque jour une part destinée à la création d'un trésor commun où elle puisera le jour où éclateront les hostilités, c'est-à-dire, la grève. De cette état de choses très sommairement esquissé, quel bien peut résulter pour la société en général ? Peut-on nier que ce régime qui, grâce à Dieu, n'est que transitoire, n'inflige au corps social tout entier des blessures profondes, et que, pour une amélioration sensible, nous l'admettons, arrachée à l'égoïsme, il a fallu s'imposer des souffrances sans nombre, des privations cruelles, d'autant plus cruelles que d'innombrables victimes innocentes en étaient atteintes.

On pourrait peut-être finir par en prendre son parti, s'il n'y avait pas une autre solution, toute pacifique celle-là, toute bienfaisante, et essentiellement pratique. Or, cette solution fondée sur la raison existe, et elle est à la portée de tous. Nous la trouvons encore et toujours dans l'association, principe extraordinairement fécond, dont la merveilleuse souplesse d'application,—comme l'a affirmé M. Méline, ancien premier ministre de France,—permet d'atteindre les résultats les plus inattendus et les plus avantageux. Il ne s'agit que d'étendre les activités de l'association, d'y faire appel dans un autre ordre d'idées, et pour cela, de créer des organismes qui répondent à un nouveau but, qui donnent pleine satisfaction aux besoins économiques auxquels on pourvoit aujourd'hui d'une façon si empirique et, partant, si insuffisante, puisqu'elle laisse toujours subsister la possibilité d'un conflit probable et désastreux. Que la cause première remonte à l'ignorance ou à l'égoïsme individuel, cela est évident. L'essentiel est de se rendre compte de la nature du mal afin d'en rechercher le vrai remède. L'histoire des manifestations de l'esprit d'association, depuis près de trois quarts de siècles, contient de très précieux enseignements, et il appartient à tous ceux qui veulent la réelle amélioration

de l'état économique des classes laborieuses de les leursig naler.

Les capitaux ont été les premiers à se servir de ces renseignements ; on peut aujourd'hui toucher du doigt les immenses bienfaits qu'ils en ont retirés. Ils ont su apprécier de suite dans une claire-vue de l'avenir, les incomparables avantages que ces renseignements leur réservaient. Peu à peu, de son côté, le monde du travail, moins bien partagé pour s'éclairer, a pressenti, lui aussi, que dans l'association résidait une force merveilleuse dont sa faiblesse avait grand besoin. Il lui a fait d'abord appel pour se garantir, comme nous l'avons vu plus haut, contre certaines éventualités d'un ordre particulier, tenant surtout du caractère de la charité ou de la simple prévoyance, mais n'entrant pas dans le domaine des faits économiques proprement dits. L'association a aussi servi à masser les forces du travail et à en rendre l'action effective dans ses luttes contre le capital. Voilà les deux seules grandes manifestations que nous pouvons retracer sur ce continent en ce qui touche les activités des classes laborieuses. Mais est-ce à dire que ces manifestations soient les seules qui existent ailleurs, dans le reste de l'univers civilisé ? Les autres continents ne nous offrent-ils pas la preuve que l'association peut venir efficacement au secours des travailleurs autrement que par la société de secours mutuel et l'union syndicale créée en vue surtout des conflits industriels ? Loin de là, et le monde du travail, ailleurs, a fini par se rendre compte, lui aussi, des immenses avantages que lui offrait la concentration de ses forces sur le terrain économique. Les exemples que lui donnaient le commerce et les industries ont fini par le convaincre qu'il pouvait et devait recourir au même moyen si efficace et si avantageux.

Nous nous proposons, dans un autre article, de faire connaître sommairement ce qui a été fait ailleurs sur le terrain économique par les classes ouvrières elles-mêmes, les plus faibles et, partant, les plus dignes de sollicitude.

Alphonse Desjardins.

*Directeur Général de l'Action Populaire économique,
Président de la Caisse Populaire de Lévis.*

Québec

Aspect général.—La Terrasse. Les Monuments.

Toute description de cette ville serait incomplète si elle ne commençait par cette entrée en matière que l'on retrouve partout : " Québec, superbement situé sur un promontoire formé au confluent du St. Laurent et de la rivière St. Charles " Le guide de Bœdeker ajoute que " c'est peut-être la ville la plus pittoresque de l'Amérique du Nord, et elle ravit l'admiration du touriste le plus blasé tant par la hardiesse de son site que par l'heroïsme de son histoire et le contraste que l'on y trouve entre son aspect de vieille ville européenne et le caractère de sa population."

Charles Marshall en donne une description qui permettra d'en apprécier davantage toutes les beautés. Nous citons :

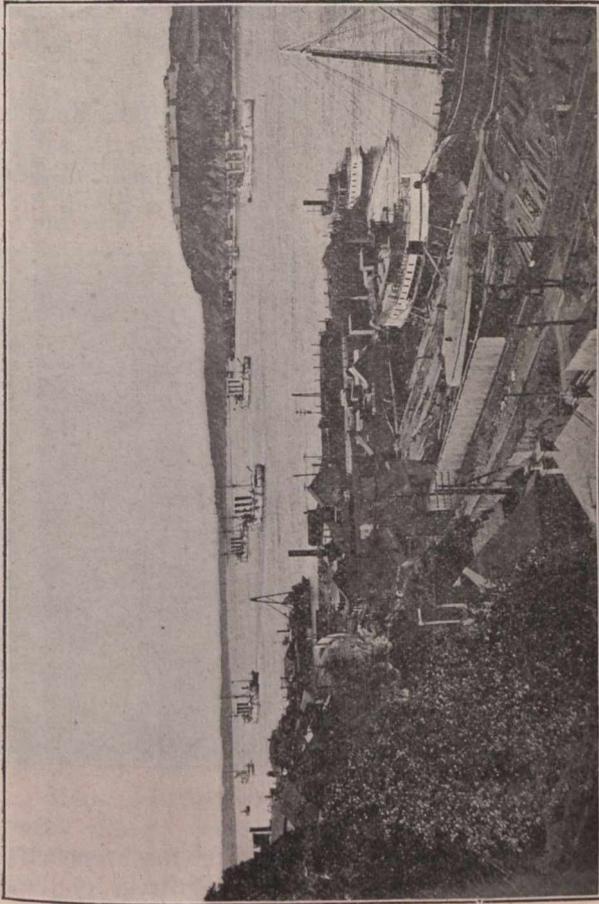
" Sans parallèle pour le pittoresque et la magnificence de sa position sur le continent Américain, et pour le romanescque de ses relations historiques, Québec, solidement assise sur ses hauteurs inexpugnables, est la reine des villes du Nouveau Monde.

" A ses pieds coule le majestueux St-Laurent, digne route d'un grand empire, qui s'y rétrécit jusqu'à une largeur d'environ deux milles, (1) pour prendre une largeur d'une vingtaine de milles un peu plus bas et d'une quarantaine dans le golfe. C'est du rétrécissement de la grande rivière à ce point que la ville tire son nom, Québec, voulant dire dans le langage des indiens, " le détroit." A l'est de la ville, la splendide rivière St. Charles roule ses eaux vers le grand fleuve à travers une vallée richement fertile. Les eaux mêlées des deux rivières se partagent ensuite pour enchâsser comme un joyau la belle et somptueuse Ile d'Orléans.

" La ville, vue de distance, s'élève solennelle et digne, comme une grande pyramide d'édifices monumentaux. Ses maisons groupées, hautes, irrégulières, à toits pointus, se pressent tout le long de la rive puis grimpent vers les hauteurs

(1) Comme question de fait la largeur du fleuve devant Québec ne dépasse pas trois quarts de mille.

sur le penchant de la falaise. Des masses immenses d'églises de pierre, de collèges, d'édifices publics surmontés de minarets étincellants, pe cent à t avec la coque des habitations. La pureté de l'atmosphère permet d'employer le fer-blanc pour recouvrir les toits et les cloches et la sombre apparence



Le port et la citadelle de Québec, vus de Lévis. Avec une escadre de navires de guerre.

des constructions de pierre est baignée dans un océan de lumière. Au dessus de tout se prolonge la ligne sombre d'une des fameuses citadelles de l'univers, le Gibraltar de l'Amérique."

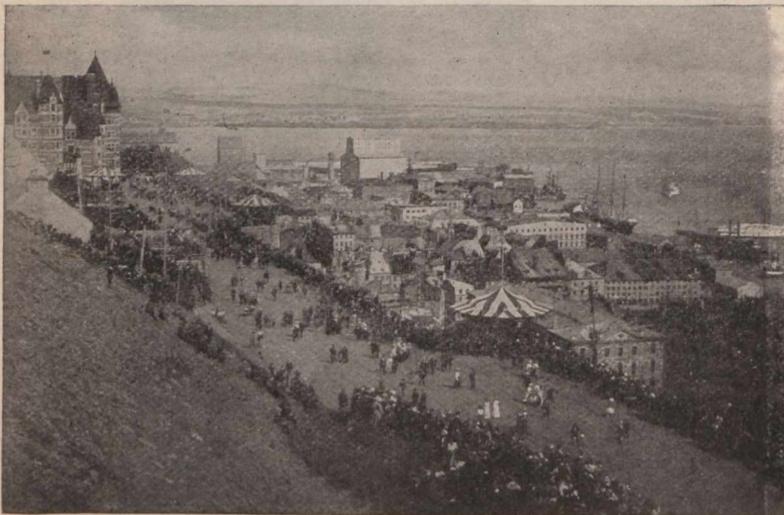
A cette description enthousiaste faite par un écrivain qui n'a pas les mêmes raisons que la population canadienne-

française d'admirer la ville, ajoutons cet indescriptible cachet qui, pour nous, fait de Québec, la "ville aux souvenirs" et le plus riche écrin de notre histoire.

Pénétrons dans la ville, après la rude ascension de la Côte de la Montagne, et visitons les premiers joyaux de cet écrin incomparable : la terrasse Dufferin et les monuments.

Terrasse Dufferin.

C'est une immense "plate forme" de bois longue d'un quart de mille et large de 50 à 70 pieds, construite sur le bord de la falaise, au sud-est de la ville et à 185 pieds au-dessus de la Basse ville et du fleuve. La première partie en fut cons-



La terrasse de Québec.

truite par Lord Durham ; elle fut plus tard reconstruite et considérablement agrandie par lord Dufferin et inaugurée en 1879 par le Marquis de Lorne et la Princesse Louise. Certains ont conservé à sa partie nord le nom de terrasse Durham. D'ailleurs, depuis 1838, on l'a appelée successivement Plateforme St-Louis, Terrasse Durham, Terrasse Frontenac." "Pour les étrangers elle est l'unique, l'incomparable Terrasse de Québec, la promenade aux vastes horizons, souvent animée par la présence d'une foule joyeuse, toujours peuplée de rêveurs, d'artistes, de poètes et de souvenirs. La "plate-

forme," chère aux Québécois est connue de toute l'Amérique à cause du panorama éblouissant que l'œil y découvre de tous côtés." (1) Pour ce qui est du panorama qu'on y peut contempler, surtout si, quittant la "plate forme" de quelques verges on monte jusqu'à mi-hauteur la pente gazonnée qui conduit à la citadelle, nous en empruntons la description à un article de M. Jean Lionnet, paru dans la *Revue Hebdomadaire de Paris* (2):

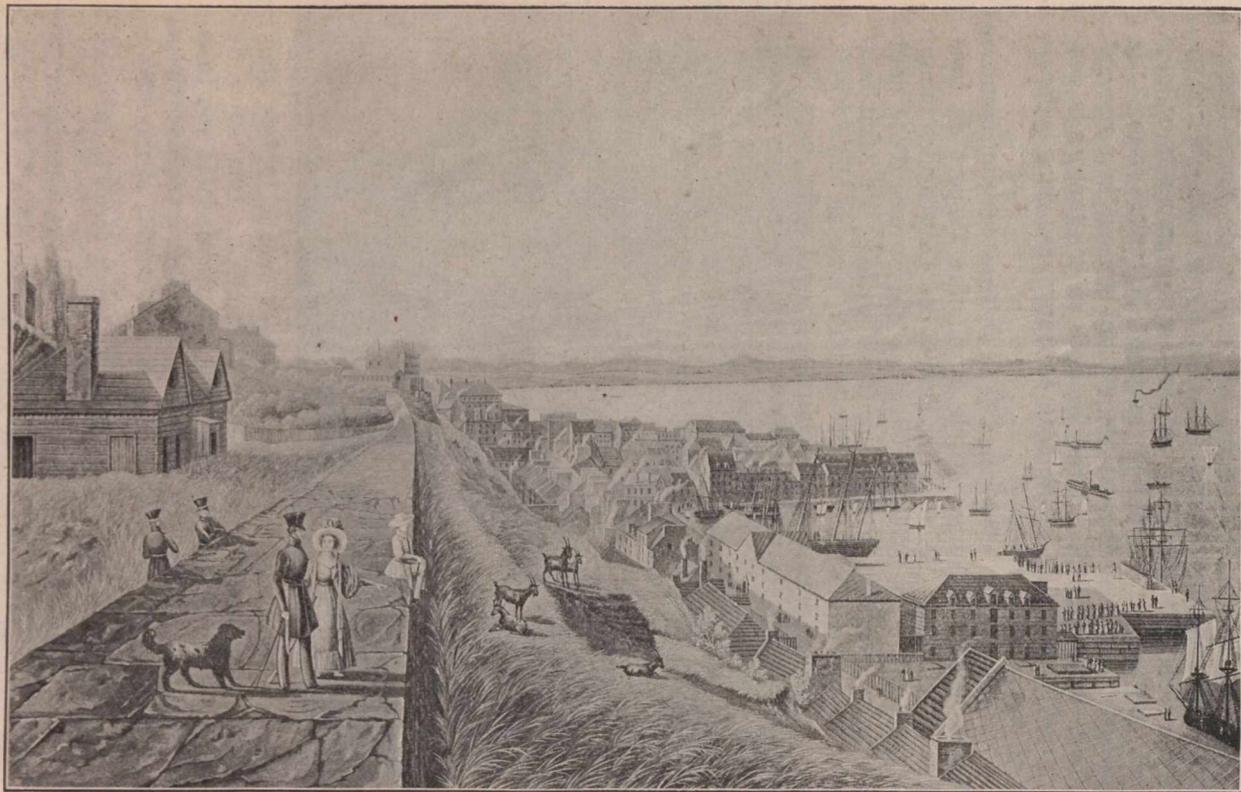
"Divisé d'un côté par l'île d'Orléans et tournant de l'autre, le Saint-Laurent, triple ainsi, offre l'aspect de trois bras de mer (3). Au fond, la chaîne des Laurentides monte et descend, légère et indéfinie, dans des brumes d'été dont ces cimes émergent comme des îles d'un lac. Le Saint-Laurent, les montagnes, le ciel tout est bleu, mais de bleus divers, qui se foncent ici, là-bas s'éclaircissent, qui enfin, vers l'horizon, symboles du rêve, se fondent en une nuance unique, fluide, quasi-immatérielle—aussi vague que le rêve même. Et ils donnent à ce paysage démesuré d'Amérique une grâce comparable à celle de nos plus tendres contrées. La lumière qui l'éclaire ou, mieux, qui le pénètre, a la pureté et l'intensité de la lumière méridionale. Oui, ce soleil-là, je l'ai vu sur l'étang de Berre—ou, en Orient, sur la baie de Saint-Jean-d'Acre. Mais il caresse un monde jeune, aux contours moins durs, aux champs rieurs; un monde que l'on croirait sorti à peine de l'océan primitif et tout frais encore du dernier reflux.

"Nous descendons jusqu'à la promenade, jusqu'à la large promenade où l'on marche sur des planches sonores. Le Château-Frontenac, luxueux hôtel du Canadien Pacifique qui se donne des airs de forteresse du moyen âge, dresse à l'un des bouts sa silhouette amusante. Un peu plus bas, c'est la statue de Champlain, faite en France par un sculpteur français. Même le socle est en pierre française. Mais, sous un nouveau climat, cette pierre s'altère..... Bon sujet de méditation pour certains novateurs impatientes! Il y a bien des choses—et bien des idées—qui ne sont pas des articles d'exportation.

(1) Une partie de la Terrasse a été condamnée depuis le désastreux éboulis de 1889.

(2) Voyage au Canada.—Québec. *Revue Hebdomadaire*, 20 avril 1907.

(3) Québec est un mot sauvage qui signifie: *détroit, rétrécissement*. (Voyez le très curieux ouvrage de M. Eugène ROUILLARD, *Noms géographiques de la province de Québec et des provinces maritimes, empruntés aux langues sauvages*. Québec, 1906.) Note de M. Lionnet.



LA BASSE-VILLE, vue des remparts, par le lieut.-col. Cockburn. Vieille gravure. Collection de H. M. Price, Ecr.

“ En flânant, on admire, à loisir le fleuve et les Laurentides; on respire abondamment comme au bord de la mer et l'on éprouve la même sensation de vivifiant bien-être.

“ Il en est ainsi dans toute la ville haute. On s'y croirait en bateau—ou même en ballon. L'atmosphère n'est pas celles des cités ordinaires; il faut gagner le port pour se sentir rentré dans la vie commune, revenu à quelque Havre moins vaste, mais d'une semblable activité commerciale. Au pied de la citadelle et au niveau du Château-Frontenac, on plane.

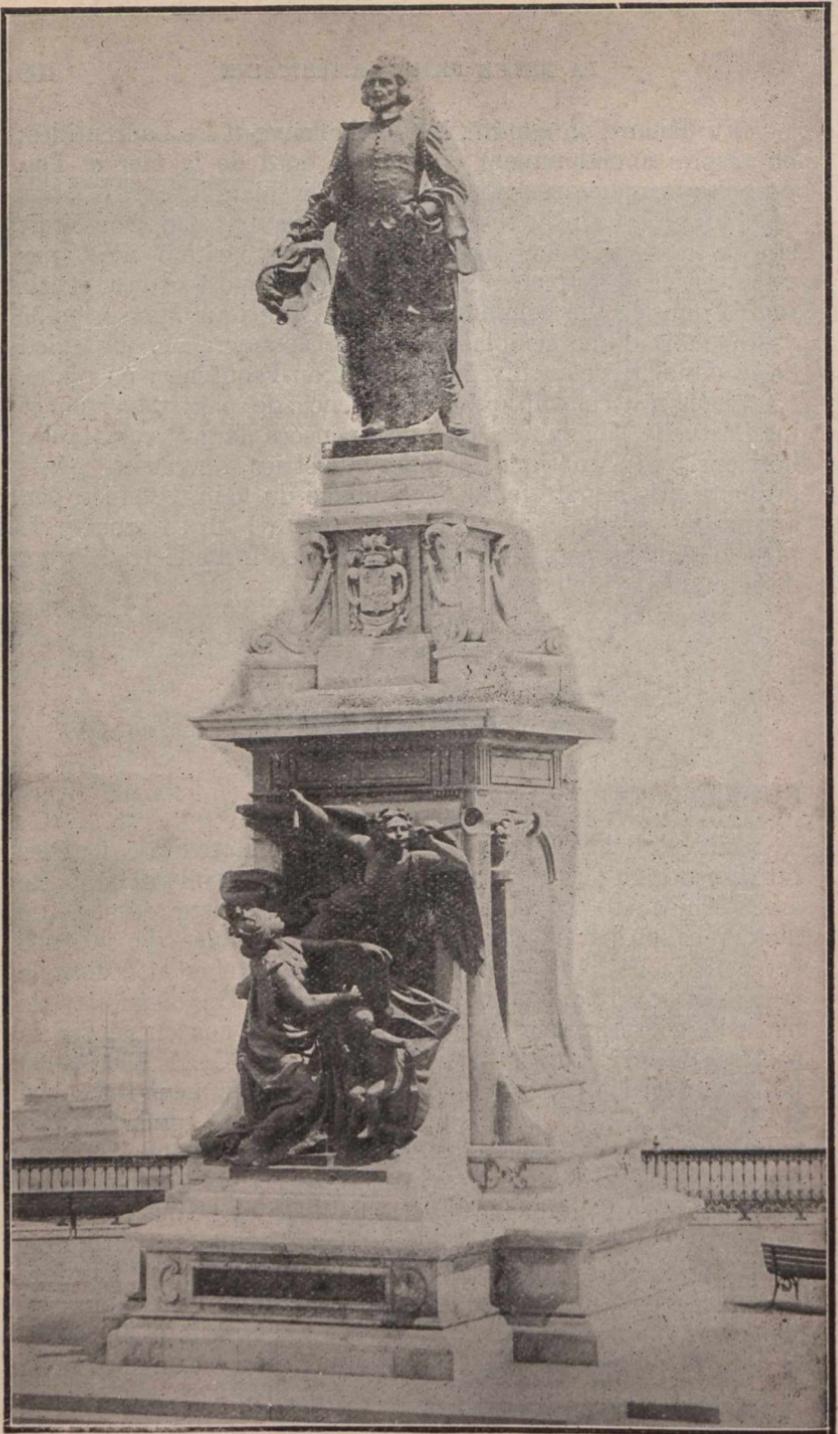
“ On n'y conçoit qu'une existence de paix physique et intellectuelle, magnifiée par des pensées larges comme les horizons. Si Amérique signifie industries fiévreuses, génie des entreprises matérielles, monomanie du gain, combien peu américain est donc ce Québec supérieur! Ah! restons-y le plus longtemps possible: l'âme française formule ici le vœu de saint Pierre au Thabor.”

Les Monuments

Champlain (1)

L'idée d'élever un monument au fondateur de Québec fut discutée en diverses occasions durant les derniers cinquante ans. En 1890, la société Saint-Jean-Baptiste résolut de mettre ce projet à exécution. Une assemblée de citoyens fut convoquée dans ce but et on nomma un comité dont le président fut l'honorable juge Chauveau. On distribua des listes de souscriptions et en moins de deux ans on réalisa la somme de \$17,000,00, somme qui fut portée à \$30,000.00 par une décision du comité. Le site du monument fut choisi le 20 février, 1895, et le 23 mai 1896, le comité confia la construction du monument à MM. Chevré et LeCardonnell, le premier sculpteur, le deuxième architecte, de Paris. La construction du pedestal fut commencée le 15 juin, 1898. Tous les matériaux furent importés de France. Les gradins sont en granit des Vosges, et le piédestal en pierre de Château Landon. Champlain est debout sur le sommet, chapeau en main, saluant la terre canadienne. La statue a 14 pieds et 9 pouces de haut et pèse 6926 livres. Sur le piédestal est un haut relief

(1) Extrait de “Quebec under two flags” de MM. Doughty et Dionne.



MONUMENT CHAMPLAIN.—Sur la Terrasse.

de bronze de superbe apparence : une femme représentant la ville inscrit sur une tablette les travaux du fondateur ; à sa droite le génie de la marine sous la forme d'un enfant rappelle le fait que Champlain fut marin avant d'être gouverneur ; au-dessus de ce groupe la Renommée, les ailes déployées, proclame à sons de trompette la gloire du grand français et semble inviter les jeunes canadiens-français à marcher sur ses traces.

Au loin on peut voir le profil de la cathédrale de Québec, surmontée d'une croix. Plusieurs cartouches portant les armes du Canada, de Québec et de Brouage, ville natale de Champlain, complètent le monument.

L'inscription est la suivante :—

SAMUEL DE CHAMPLAIN
 NE A BROUAGE, EN SAINTONGE, VERS 1567 ;
 SERVIT A L'ARMÉE SOUS HENRI IV
 EN QUALITÉ DE MARECHAL DES LOGIS ;
 EXPLORA LES INDES OCCIDENTALES DE 1569 A 1601,
 L'ACADIE DE 1604 A 1607 ;
 FONDA QUEBEC EN 1608 ;
 DECOUVRIT LE PAYS DES GRANDS LACS ;
 COMMANDA PLUSIEURS EXPÉDITIONS CONTRE LES IROUOIS
 DE 1609 A 1615 ;
 FUT SUCCESSIVEMENT LIEUTENANT-GOUVERNEUR ET GOU-
 VERNEUR DE LA NOUVELLE FRANCE,
 ET MOURUT A QUEBEC, LE 5 DÉCEMBRE, 1635

La statue de bronze fut placée sur son piédestal le 1er août, 1898 et fut dévoilée le 21 septembre de la même année par Son Excellence Lord Aberdeen, Gouverneur Général du Canada, en présence de 50,000 personnes.

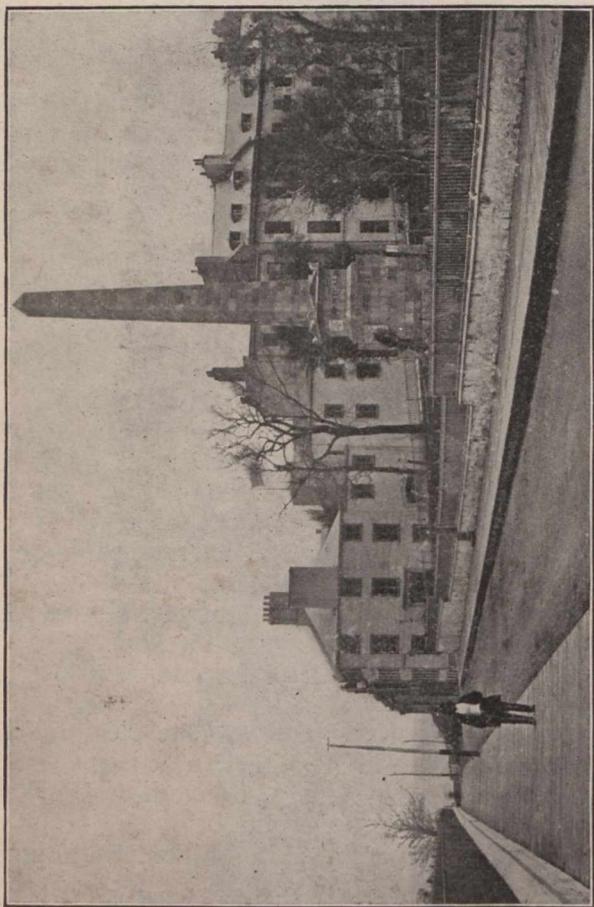
Le monument Champlain est situé à l'extrémité nord de la Terrasse Dufferin.

Wolfe-Montcalm :

Le monument Wolfe-Montcalm est situé dans le jardin du Gouverneur, à l'ouest de la Terrasse Dufferin. C'est une colonne de granit érigée en 1828, reconstruite en 1871 et portant les inscriptions suivantes :

Sur la face :

Mortem, Virtus, Commune,
Fama Historia,
Monumentum Posteritas
Dedit.

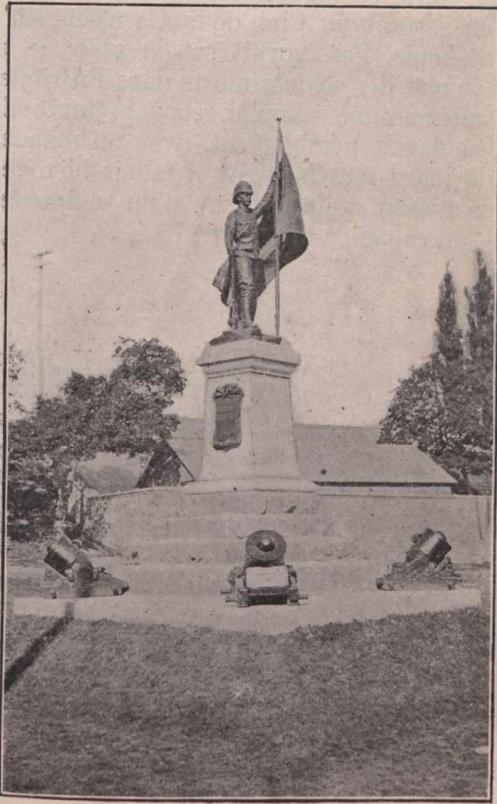


MONUMENT DE MONTCALM ET WOLFE, dans Le Jardin du Gouverneur,
près de la Terrasse.

Sur l'arrière :

Husjuse
Monumenti in Memoriam virorum illustrium,
WOLFE ET MONTCALM
Fundamentum P. C.
Georgius, Comes de Dalhousie:
In septentrionalis Americae partibus
Ad Britannos pertinentibus
Summam rerum administrans:

Opus per multos annos praetermissum,
 Quid duci egregio convenientius
 Auctoritate promovens, exemplo stimulans,
 Munificentia fovens
 Die novembris xv.
 A. D. MDCCCXXVII.
 Georgio IV, Britanniarum Rege,



Monument aux soldats d'Afrique.—Sur l'Esplanade.

Ce monument a le mérite unique, de réunir dans une même gloire le souvenir de deux généraux morts pendant la même bataille en se disputant la victoire. Wolfe vainqueur, gagna à l'Angleterre sa plus belle colonie. Montcalm vaincu, vit en mourant les derniers jours de la puissance française dans le Nouveau Monde.

Guerre d'Afrique :

Monument élevé sur l'Esplanade, près de la Porte Saint-Louis, à la mémoire des soldats canadiens de Québec, morts sous les drapeaux anglais pendant la guerre sud-africaine. Fut dévoilé le 15 août, 1905. M. Jean Lionnet dans la *Revue Hebdomadaire*, en dit ce qui suit :

“ Mais en sortant du Club de la Garnison, situé en face, sur la rue St-Louis, l'on voyait sur la place le monument élevé à la mémoire des soldats morts dans l'Afrique du Sud : un guerrier au costume colonial, sous prétexte de brandir un drapeau, soulevait péniblement, avec un manche à balai, une espèce de lourd matelas. Et il fallait bien reconnaître, hélas ! que ce n'était point l'œuvre d'un sculpteur normand ou manceau—ou canadien-français.”

Short-Wallick :

Le monument Short-Wallick, élevé à la mémoire d'un officier et d'un soldat anglais morts en combattant l'incendie qui dévastait le quartier de Saint-Sauveur le 16 mai, 1889. Il est situé sur la Grande Allée en face du manège militaire.

Wolfe :

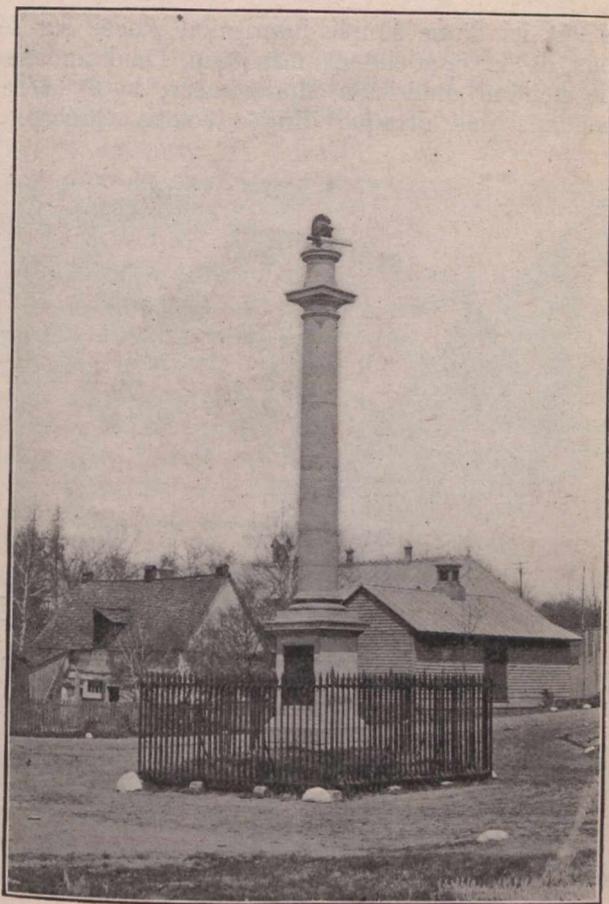
Ce monument est situé près de la prison de Québec. C'est une colonne ronde surmontée d'un sabre et d'un ensque. Sur un des côtés du piédestal on lit ces mots :

HERE DIED
WOLFE
VICTORIOUS
SEPT. 13, 1759

inscrits en relief en bas de la colonne.

Reine Victoria :

Ce monument situé dans le Parc Victoria sur les bords de la rivière Saint-Charles. C'est une statue de bronze peu réussie. Fut dévoilé par Lord Aberdeen, en 1897.



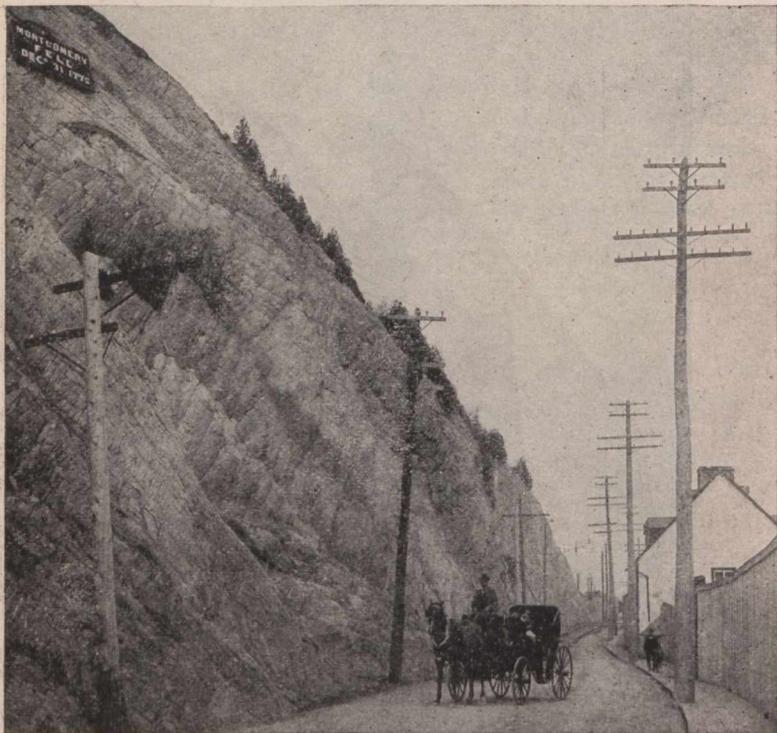
MONUMENT WOLFE. Plaines d'Abraham.

Le Révérend Père Massé :

Ce monument est élevé à Sillery à l'endroit même où fut construite la première chapelle par le Commandeur de Sillery en mémoire du Père Ennemond Massé, le premier jésuite missionnaire qui desservit cette mission appelée dans le temps la mission Saint-Joseph de Sillery. Il fut inauguré le 26 juin, 1870.

Général Montgomery

Il s'agit ici d'une simple inscription^o placée sur le cap, au-dessous de la citadelle et marquant l'endroit exact où tomba le général américain Montgomery, le 31 décembre, 1775, pendant une attaque dirigée contre Québec. C'est



Inscription placée sur le cap au dessous de la citadelle, en mémoire du général américain Richard Montgomery

un épisode de l'indépendance des Etats-Unit. Les patriotes américains qui n'avaient pu engager les canadiens à épouser leur cause résolurent de s'emparer du Canada, contre lequel ils lancèrent des troupes commandées par Arnold et Montgomery. A cette occasion la loyauté des Canadiens sauva le Canada à l'Angleterre. L'inscription commémorant cet événement ne contient que ces mots : "Here Montgomery fell, Dec., 31st, 1775." En 1904, deux nouvelles inscriptions,

commémorant le même événement, furent placées par une société historique de Québec, l'une sous le cap Diamant et l'autre dans la Banque Molson à l'encoignure des rues St. Pierre et St. Jacques.

Jacques Cartier

Ce monument d'une nature très originale est situé au confluent des rivières St-Charles et Lairet, à quelque distance du pont Dorchester actuel. L'idée de ce monument fut lancée en 1885 par le Cercle Catholique de Québec. On voulait ériger un monument aux mémoires du découvreur de Québec et des Rev. Pères jésuites de Brebœuf, Massé et Lalemant, ce monument devant comprendre une reproduction exacte de la croix plantée par Jacques-Cartier, le 3 mai, 1536. Ce projet de monument fut réalisé en 1887.

Ce monument de Jacques-Cartier ressemble beaucoup, par sa forme au cippe funéraire des anciens. Sa hauteur est d'environ 25 pieds y compris le tertre sur lequel il est installé. Il est construit, partie en gneiss laurentien et partie en pierre de Deschambault. Il est revêtu de plusieurs inscriptions dont les suivantes :

JACQUES CARTIER
ET SES HARDIS COMPAGNONS
LES MARINS
DE LA GRANDE HERMINE
DE LA PETITE HERMINE ET DE L'EMERILLON
PASSERENT ICI L'HIVER
DE 1535-36

“ Le 3 mai 1536 Jacques-Cartier planta à l'endroit où il avait passé l'hiver, une croix de 35 pieds de hauteur portant un écusson à fleurs-de-lys et l'inscription suivante :

FRANCISCUS PRIMUS
DEI GRATIA FRANCORUM
REX REGNAT.”



Jacques-Cartier, découvreur du Canada, 1535.

“ Le 23 septembre 1625, les Pères Jean de Brébœuf, Ennemond Massé et Charles Lalemant prirent solennellement possession du terrain connu sous le nom de Fort Jacques-Cartier pour y ériger la première résidence des Jésuites missionnaires à Québec.’

La dédicace du monument Jacques-Cartier eut lieu le 24 juin 1889 au milieu d'un immense concours de peuple. Ce jour-là, une messe fut célébrée par le Cardinal Taschereau sur le site même du monument.

La Colonne de Ste-Foy

Ce monument commémoratif de la bataille du 28 avril 1760 (Ste-Foy, chevalier de Lévis, commandant les français et le général Murray, commandant les anglais) est situé sur le chemin de Ste-Foy, à l'endroit même où fut livrée la bataille, tout près du "moulin de Dumont". Il sera compris dans le "parc national" projeté par lord Grey. En l'année 1864, à la demande de la Société St-Jean-Baptiste de Québec qui avait pris l'initiative de le faire ériger au moyen de souscriptions populaires, le monument fut déclaré propriété publique, d'après un acte de la Législature. Le terrain du monument est devenu propr été provinc ale à dater du 1er juillet 1867 ; le monument lui-même appartient à la province de Québec, bien que l'entretien en ait été laissé à la Société St-Jean-Baptiste de Québec.

On lira avec intérêt les notes suivantes que lui consacrait en 1901, M. Ernest Gagnon, alors secrétaire du département des travaux publics (1) :

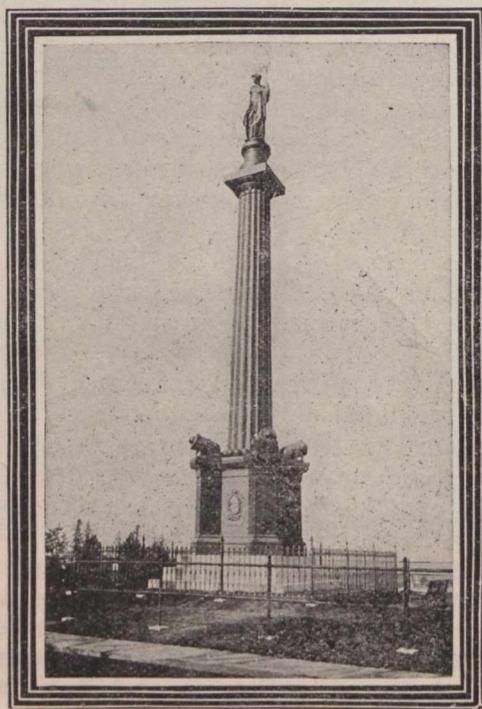
"Le 'monument des braves de 1760' a été construit d'après un dessin de M. Charles Baillargé, de Québec. On nous permettra de répéter ici une description que nous en avons déjà donnée.

"Ce monument consiste en une colonne de bronze cannelée, placée sur un piédestal de belles proportions dont les coins soutiennent quatre mortiers également en bronze. La face du piédestal qui donne sur le chemin Ste-Foy porte cette inscription : "Aux braves de 1760.—Erigé par la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, 1860." Du côté de la ville, le nom de MURRAY se dessine en relief au-dessus des armoiries de l'Angleterre ; du côté de Ste-Foy, celui de LEVIS se lit au-dessus des emblèmes de la vieille France. En arrière, un bas-relief représente le célèbre moulin de Dumont, qui fut tour à tour occupé par les Anglais et les Français, et définitivement enlevé par les grenadiers de la reine, sous le commandement de M. d'Aiguebelles, après un combat furieux contre les montagnards écossais du colonel Fraser.

"Une statue de Bellone, de dix pieds de hauteur, cadeau du prince Jérôme-Napoléon, cousin de Napoléon III, couronne le monument, déjà haut de soixante-cinq pieds. Le bas de la statue est tourné vers la ville, tandis que la tête, au contraire,

(1) Rapport général du Commissaire des Travaux Publics de la Province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

est tournée vers cette partie du champ de bataille qu'occupait l'armée française au matin du 28 avril. Entre les épaules et les hanches, il y a un mouvement d'une grande hardiesse, et le buste paraît littéralement tordu. La *Victoire hésitante*, comme on a appelé ce beau bronze, semble prendre à regret une direction nouvelle, et ses regards persistent à se tourner vers les troupes si longtemps et encore une fois victorieuses dont les clairons ne devront plus résonner sur les remparts de la capitale de la Nouvelle-France.



Monument des Braves sur le chemin Ste-Foye.

“Les ossements humains trouvés sur l'emplacement du moulin de Dumont, en 1854, avaient été transportés en grande pompe à la cathédrale de Québec, et, avant leur inhumation à l'endroit où s'élève aujourd'hui la colonne commémorative, l'archevêque Turgeon, dans une cérémonie extrêmement solennelle, avait prononcé sur ces restes des combattants rivaux les paroles d'espérance et de foi en la résurrection de la liturgie catholique.

“L’année suivante, le 18 juillet 1855 le général Rowan, administrateur, gouverneur intérimaire du Canada, posait la pierre angulaire du “monument des braves de 1760”, en présence de M. de Belvèze, commandant de la corvette “La Capricieuse”, le premier vaisseau de guerre français qui eût remonté le fleuve Saint-Laurent depuis 1759 ; en présence aussi du 60e régiment d’infanterie, avec drapeaux, d’un corps d’artillerie, d’un détachement de marins de la corvette française, l’arme au bras, d’un groupe de Hurons de Lorette portant le costume de guerre, et d’une foule immense de spectateurs.

Ce fut à cette occasion que M. Chauveau, père, prononça le célèbre discours dont voici la péroraison et qui jeta un si vif éclat sur la renommée alors naissante de l’illustre orateur.

“.....Guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie, c’est à nous de payer la nôtre. Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée, la nôtre à peine commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas ! Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix sous les bases de ce monument, entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme.....dormez ——— jusqu’à ce qu’éclatent dans les airs les sons d’une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnée des roulements d’un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles ; et alors tous, Anglais et Français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous lèverez, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, nous entreprenons de vous donner, non pas pour une gloire d’un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera quand les temps ne seront plus.”

La Revue des faits et des œuvres

Politique anglaise ; La retraite de M. Campbell-Bannerman et l'avènement de M. Asquith.

Sir Henry Campbell-Bannerman, dont la santé inspirait depuis plusieurs mois de sérieuses inquiétudes, vient de résigner ses fonctions de premier ministre dans le parlement anglais. Il a été remplacé, comme cela était prévu, d'ailleurs, par M. Asquith, qui remplissait dans le ministère les fonctions de chancelier de l'échiquier (ministre des Finances).

La *National Review* nous donne, à ce propos, une analyse "des tendances et des idées" du nouveau premier ministre auquel elle hésite à promettre un avenir plein de succès. Cela tient, paraît-il, à ce que le nouveau premier ne partage pas sur plusieurs points les opinions de son prédécesseur, à ce que tous deux, dans le même parti, étaient chefs de groupes que la *Review* appelle "les libéraux de droite et les libéraux de gauche". La *Review*, il faut le noter, est conservatrice-impérialiste. Voici donc les réflexions auxquelles se livre son directeur, M. Maxse :

"Le point délicat, c'est que M. Asquith ne représente pas tout-à-fait la même nuance libérale que M. Campbell-Bannerman. Celui-ci est un vieux gladstonien aux opinions assez avancées, un peu de radicalisme ne lui fait pas peur ; il a toujours ménagé les socialistes, qui l'en ont d'ailleurs récompensé en l'attaquant avec la dernière violence. On sait dans quelle voie de "réformisme" à outrance il avait engagé le ministère au lendemain des élections ; d'amères désillusions ont un peu refroidi son zèle, depuis lors. On se rappelle aussi la virulence de ses attaques contre la Chambre des lords, coupable d'avoir trop vigoureusement "amendé" le bill sur l'éducation. Sir Henry est un pacifiste militant (si l'on peut accoupler ces deux mots), un humanitaire plein de ferveur et de naïveté, fidèle disciple de Gladstone et de Bright. Il avait pris très au sérieux la Conférence de La Haye : là aussi, les désillusions ne lui ont pas été ménagées. Inutile de rappeler que l'impérialisme n'a pas de plus fougueux adversaire ; les conservateurs le traitent couramment de *Little-Englander*, partisan d'une petite Angleterre.

“M. Asquith, au contraire, commande l'aile droite du parti libéral ; c'est un modéré qui déteste le socialisme et n'a aucune sympathie pour le réformisme radical : ministre des Finances, il sait ce que les grandes “réformes sociales” coûtent aux contribuables et ne croient pas qu'elles produisent en général tous les résultats bienfaisants qu'on attend d'elles. Fervent patriote, il est “libéral-impérialiste” comme son ami Sir Edward Grey, le ministre des Affaires étrangères. En ce qui concerne l'Irlande, M. Asquith a beaucoup moins de sympathie pour le *Home Rule* que n'en a le gladstonien Campbell-Bannerman.”

M. Maxes combat M. Asquith qu'il traite de “faux impérialiste”, de “flexible opportuniste”, qui tourne à tous les vents et n'est guidé par aucun principe politique tant soit peu stable et sérieux. Il dit : “La nouvelle de son arrivée à la présidence du Conseil produira un effet déplorable d'un bout à l'autre de l'Empire.”

Le temps et les événements diront s'il a raison.

Les idées en France. Les droits des morts jugés par juifs et protestants. M. Combes et le milliard des congrégations.

1. L'archevêque de Paris a, dans une ordonnance publiée le 16 février, condamné les ouvrages modernistes de M. Loisy. L'archevêque de Lvon a fait sienne dans toute sa teneur la même ordonnance.—*L'Osservatore romano* a fait connaître au public un décret de la Congrégation du Saint-Office, par lequel les journaux *la Vie catholique* et *la Justice sociale* sont réprouvés et condamnés. Une assemblée régionale des évêques des quatre provinces d'Aix, Avignon, Chambéry et Lyon s'est tenue à Lyon.—2. Sur l'initiative de M. Edmond Stapfer, doyen de la faculté libre de théologie protestante de Paris, une pétition a été adressée par un grand nombre de protestants pour demander au Sénat de ne pas sanctionner la loi de dévolution des biens. *L'Univers israélite* supplie à son tour le Sénat “de faire comprendre au gouvernement qu'il y va de l'intérêt supérieur du régime de respecter la volonté des morts et de montrer que l'idée religieuse trouve auprès de lui la protection de sa liberté.” On sait que les protestants et les israélites, ayant constitué des associations cultuelles, ne sont pas visés par le projet de loi sur la dévolution des biens.—3. Le ministre de la

guerre a fait connaître à M. Grousseau qu'il donnait des ordres au général d'Amade pour que les cinq religieux franciscains français envoyés au Maroc "puissent y remplir leur ministère auprès de leurs coréligionnaires du corps de débarquement."

—4. M. Combes, qui est président de la commission d'enquête sénatoriale sur la liquidation des congrégations, publie dans la *Revue bleue* un article où il expose longuement les raisons pour lesquelles le Sénat a ordonné une enquête et la façon dont la commission entend la conduire.

Il demande au gouvernement d' "en finir par des ordres rigoureux et une surveillance efficace avec les lenteurs plus ou moins volontaires, plus ou moins calculées des liquidateurs ", il faut " qu'il n'hésite pas à faire prononcer la déchéance de ceux d'entre eux qui laissent s'éterniser, soit par négligence, soit de propos délibéré, les ventes des biens et les procès." Et il ajoute :

"Disons tout avec franchise : on est envahi malgré soi par des craintes de gaspillage, quand on entre dans le détail des sommes dépensées par rapport aux résultats acquis. ■

" Nous demandons instamment aux ministres compétents d'accélérer, fût-ce par des mesures rigoureuses, une opération susceptible de donner prise par son allure traînante aux pires soupçons.

Le troisième Centenaire de Québec. L'Ange de la Paix sur la Citadelle

L'enthousiasme qui avait paru accueillir le projet de Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de ce que l'on appelle encore le " Parc des Batailles " est devenu moins bruyant aux yeux de plusieurs. Au fond, ce n'est pas autre chose que la réaction inévitable qui suit toute entreprise dont on a mal calculé les conséquences et dont les bases n'ont pas été établies avec assez de sagesse. Au reste, on comprend mieux, aujourd'hui qu'on essaie de la surmonter, la difficulté de réunir sur une date et dans une même célébration des événements entre lesquels l'histoire a posé la barrière d'un siècle et demi.

Certes, l'idée de consacrer les Plaines d'Abraham et le champ de Ste-Foy à la vénération nationale était louable. Personne ne le conteste. Mais était-ce bien le temps de mettre cette idée à exécution sous la forme que l'on suggère.

Les critiques assurément très raides qui, depuis quelques semaines, sont dirigées par des journalistes anglais contre certains détails du projet de lord Grey nous confirment d'avantage dans l'opinion que nous avons exprimée dans la *Revue Franco-Américaine* du mois dernier.

Actuellement, on critique surtout l'idée d'installer la fameuse Statue de la Paix à la citadelle sur le Bastion du Roi. Elle y sera peut-être moins isolée que sur les Plaines, mais elle n'y sera certainement pas beaucoup plus à sa place. Et quand on discute ce point on oublie que peut-être la cause de tout ce bruit est au fond l'Ange de la Paix lui-même qui n'est si difficile à loger que parce qu'il est inutile et sans signification. D'ordinaire, le monument utile et justifié par l'histoire a sa place toute trouvée ; on sait où le mettre avant même qu'il existe et quand il monte sur son piédestal il ne fait que reparaître dans le décors témoin des hauts faits dont il a pour mission de perpétuer le souvenir. On peut quelquefois manquer de goût dans le choix du site, mais les héros de bronze que la mémoire des peuples vénère doivent se sentir à l'aise là où on les place et pouvoir dire aux passants qui défilent à leurs pieds : " C'est ici que s'est accomplie l'œuvre qui me ramène au milieu de vous."

A notre sens l'Ange de la Paix placé à la citadelle sera trop haut. Il y verra de trop loin, pour ne pas apercevoir dans des provinces lointaines les fils de ceux qui lui accordent l'hospitalité en proie à des injustices et à des misères qu'il ne peut couvrir de ses ailes. Lui qui devait être la consécration d'une idée, verra qu'il est venu trop tôt et qu'il ne consacre tout au plus qu'une espérance. Après tout, la paix véritable du pays ne peut reposer que sur le respect des droits de tous. Il fallait d'abord s'assurer que ce respect était partout maintenu, qu'il était d'abord enraciné dans toutes les consciences comme il est écrit dans la constitution. On ne l'a pas fait, malheureusement.

D'autre part, l'Ange de la Paix ne fournira pas seul tous les sujets de controverse. D'autres matières qui contribueront à donner le ton aux fêtes prochaines menacent de soulever des récriminations. Ceux qui redoutaient que les fêtes du troisième centenaire prissent une tournure décidément trop peu française voient avec inquiétude certain "certificat de mérite" que l'on va distribuer aux enfants qui auront accumulé des gros sous pour le rachat des champs de bataille. Une reproduction de ce certificat que nous avons sous les yeux nous montre en

tryptique les portraits de trois héros réunissant deux ailes immenses—celles de l'Ange, sans doute—qui servent d'enluminure à tout le document. Les portraits sont ceux de Champlain à gauche, de Montcalm à droite, et de Wolfe au centre et les dominant. Pourquoi le conquérant avant le fondateur si c'est ce dernier que l'on veut surtout fêter ?

Pourquoi s'occuper de pareilles vétilles, dira-t-on ? Ce sont avec ces vétilles, lorsqu'elles sont habilement employées, que l'on étouffe les idées ; c'est l'ivraie qui, répandue dans la nuit, réussit souvent à étouffer le bon grain et à priver le semeur sans défiance du fruit de son travail.

Quelles que soient les conséquences de cette aventure, nous nous contentons de souhaiter qu'elle ne réussisse pas à éveiller des souvenirs cuisants et à éloigner davantage le but poursuivi par ceux qui l'ont entreprise. Chacun assistera à la fête en y puisant les souvenirs qui sont le plus près de son cœur. Nous le disions dans notre dernier article, il est inutile de violenter l'histoire pour en obtenir des rapprochements qu'elle réprouve. Ce qui nous rassure dans tout ceci, c'est que la galanterie française qui, en 1759, couvrit d'une égale gloire vainqueurs et vaincus saura, en 1908, oublier l'ardeur indiscreète de certains de nos amis et nous faire songer à la sincérité de cette étreinte un peu nerveuse qu'on nous donne en voilant l'idée maîtresse du troisième centenaire de Québec.

Les droits du français : Une pétition de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française

Quelques cercles de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française ont lancé un mouvement fort louable réclamant la reconnaissance pratique de la langue française dans le pays.

Ils font signer une pétition qui sera présentée aux autorités compétentes et dont voici le texte :

AUX HONORABLES MINISTRES ET DEPUTES DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

Considérant que, de droit, les langues française et anglaise sont sur un pied d'égalité, particulièrement dans la province de Québec ;

Considérant que, de fait, dans les services d'utilité publique les compagnies et leurs employés négligent l'usage du français,

souvent au grand ennui et au détrimént de la majorité des citoyens;

Considérant que les remontrances et les doléances souvent exprimées par les revues et les journaux sur ce déplorable état de choses ont été inefficaces;

Considérant, enfin, que pour y remédier un appel à la courtoisie des compagnies ne suffit pas, mais qu'il faut y joindre une loi qui les oblige.

Les soussignés demandent que :

1° Dans la province de Québec, les compagnies de chemins de fer, de tramways, de télégraphe, de téléphone et services publics soient tenues d'employer les langues française et anglaise dans toutes leurs communications avec le public, telles que l'annonce de l'arrivée ou du départ des trains, les horaires, les billets de voyageurs, les connaissements, les bulletins de bagage, les médailles ou les autres insignes des employés, la désignation de la classe des voitures, les imprimés pour dépêches, les feuilles formules de contrat, les livrets d'abonnement, les avis ou règlements affichés dans les gares, voitures, bureaux, ateliers ou usines de ces compagnies ou services publics.

2° Le Parlement spécifie une sanction pour toute contravention à l'article précédent.

Fonctionnarisme: Les examens de concours et les services de l'administration.

Une enquête, faite récemment dans les départements de l'administration fédérale, a posé carrément devant le pays la question de compétence pour les fonctionnaires publics. Les commissaires enquêteurs ont recommandé, dans un rapport qui a fait quelque bruit, l'abolition du patronage politique et l'adoption de l'examen de concours pour le choix des fonctionnaires. Nous attirons surtout l'attention sur cette dernière recommandation parce que, si elle était suivie loyalement, elle impliquerait nécessairement l'adoption de l'autre.

Tout le monde admet que le fonctionnarisme, s'il devient une agence de faveurs mise à la disposition des partis politiques ne tarde pas à devenir une plaie dont ne sont pas les derniers à se plaindre ceux-là mêmes qui l'appliquent et qui en bénéficient. L'examen de concours ferait disparaître une foule d'abus, sans compter qu'il convertirait en une carrière enviable ce qui, avec le système de patronage, n'est qu'une machine à sinécures.

On a l'habitude de mesurer l'influence d'une minorité au nombre des membres qu'elle a dans le gouvernement et dans l'administration. C'est une erreur pour ce qui est des fonctionnaires, à moins qu'il n'y ait une règle définie établissant que l'entrée dans un service est, de soi, une marque de supériorité ou de compétence exceptionnelle. Et c'est tellement le cas qu'un ministre déplorait, récemment, l'indifférence que les jeunes Canadiens-français montrent à se soumettre à certains règlements régissant l'admission dans les services administratifs. En général, ils ne songent pas à subir les examens requis par la loi. On compte sur la faveur d'un homme politique pour se caser dans l'administration, et une fois qu'on est casé, on compte sur une autre faveur pour se maintenir en place. Pourquoi ne pas subir un examen qui fera rentrer le mérite personnel en ligne de compte ? A la satisfaction d'être placé convenablement s'ajouterait celle d'être plus digne du poste que l'on a conquis, et de voir s'ouvrir devant soi la route des promotions enviables. On aura fait de son métier une carrière.

Nous signalons ce fait à nos jeunes compatriotes qui se destinent à entrer dans le service administratif. Qu'ils se prévalent de tous les moyens mis à leur disposition pour se classer officiellement parmi les meilleurs serviteurs du pays. Et s'ils ont l'ambition d'être fonctionnaires, qu'ils aient aussi l'ambition d'être les meilleurs fonctionnaires.

Le théâtre à Québec : Interdiction d'une pièce de Sardou par l'autorité religieuse.

Sa Grandeur Mgr Bégin a prononcé l'interdiction contre la représentation d'une pièce de Sardou. C'est un acte d'énergie et de protection dont il faut le remercier. Il faut, d'autre part, féliciter la population de Québec qui s'est empressée de se rendre au désir de son premier pasteur en s'abstenant d'assister à une représentation essentiellement immorale et, du reste, absolument dénuée d'art. D'ailleurs, comment une pièce de théâtre peut-elle être artistique et s'écarter des règles de bienséance et de saine morale qui sont de mode pour les dramaturges comme pour le reste des mortels ?

Certains artistes, ou réputés tels, se méprennent assurément sur la mentalité des auditoires auxquels ils s'adressent. Pour nous, au Canada, nous avons la fort désagréable besogne de nous protéger contre la cohue des émancipateurs exotiques

qui ont entrepris notre "éducation moderne" en toutes choses — comptant bien que cette tâche les fera vivre à nos dépens — et qui nous apportent, quelquefois sous le manteau de grandes réputations, ce que le théâtre français a de moins recommandable et aussi de plus dégoûtant. Ils comptent sur la foule innombrable des badauds, toujours prête à s'extasier devant l'imprévu et surtout devant ce qu'elle ne comprend pas. Pour ceux-là, quand ils croient avoir vu quelque chose d'extraordinaire, même si cela a pu troubler leur conscience, toute leur appréciation se résume à cette exclamation stupide d'un de leurs congénères au sortir d'une représentation louche donnée à Montréal par une célèbre "vieillesse" : "Au point de vue art, c'est extra !"

Songez donc ! Et qu'une voix autorisée s'élève et proteste contre ce qui est un attentat à la morale en même temps qu'au sens artistique véritable, vous en entendrez quelques-uns protester au nom du progrès et gémir contre ce qu'ils appellent une intolérance aveugle. Aux Etats-Unis, cette badauderie à l'égard des esprits d'outre-mer a doté les bibliothèques publiques de toute la littérature fangeuse qui fait le déshonneur du talent français. "Au point de vue art, c'est extra !" et l'on achète. Mais là comme ailleurs, les esprits droits, les citoyens soucieux de la morale et épris du beau, du bon et du vrai, protestent contre cet assaut des consciences et s'expriment quelquefois avec une décision admirable. Nous nous rappelons fort bien comment un grand journal américain apprécia les pièces jouées à Providence, R. I., par Mme Sarah Bernhardt. Le journal admettait bien le talent de l'actrice, mais il ajoutait : "Mais tout ceci n'est pas la haute tragédie. Et il s'agit bien de savoir, assurément, si l'effet qu'elle produit sur ses auditoires, aussi bouleversant et réel qu'il paraisse, est autre chose que le déchaînement d'un trouble moléculaire turbulent dans le système nerveux."

Parlant de la "Sorcière", une autre pièce de Sardou qui a déjà été interdite à Québec, le même journal dit : "Elle contient moins d'horreurs que d'autres pièces de Sardou, — la "Tosca", par exemple — mais elle en contient encore assez pour justifier M. Jules Lemaître d'appeler son auteur "le Caligula du drame" possédant une soif insatiable de sang. "C'est encore de la "Tosca" que M. Lemaître disait : "On n'y trouve que des gestes fous et des cris. Toute beauté de forme et d'expression y est impossible."

Ajoutez à cela une mise en scène où les choses les plus saintes sont profanées, des dialogues où le scabreux du langage le dispute à l'indécence du geste, des rôles avec des héros couverts de sang, et vous avez déjà une pièce horrible même si elle est jouée par des gens de talent. Faites-la jouer par des cabotins, et vous avez la " Tosca " telle qu'on a voulu la donner au théâtre Bennett. Ah ! cette intervention de l'archevêque est fort heureuse ; en vengeance la morale elle a aussi vengé l'art.

On dira que Québec est fort mal partagé sous le rapport des théâtres. C'est vrai ; et il en sera ainsi tant que nous n'aurons pas manifesté, aussi souvent qu'il le faudra, notre détermination d'exiger une qualification morale des pièces dont on voudra nous donner la représentation. Nous n'aurons les bonnes pièces que quand on aura bien compris cela. Il est vrai que sous ce rapport les esprits pourraient encore être divisés, mais un grand pas aura été fait dans la bonne direction, et entre gens également soucieux du bien il sera très facile de s'entendre. Il ne faut pas oublier que la coutume, chez nous, si étrange que cela soit, admet au théâtre les jeunes filles et les enfants. Il ne faut pas que le père de famille ait à rougir de ce qu'entendra la jeune fille assise à son côté. Du reste, l'habitude du théâtre n'offre pas que le danger de ce qu'on peut y entendre ou voir. Il y entre beaucoup d'autres considérations que nous ne nous attarderons pas à signaler ici. C'est une récréation dont il faut user avec mesure.

Actuellement, nous courons peu de risques de commettre des excès sous ce rapport. Avec les représentations de vaudeville idiot que nous donnent, depuis le commencement de la saison, des troupes américaines de troisième ou quatrième ordre, il est douteux que la passion du théâtre ne passe chez nos gens à l'état épidémique. Nous avons, cependant, vu des gens revêtir leurs habits de gala pour aller applaudir des jongleurs, des éléphants dressés et des chiens savants !

Léon Kemner.

Vieux articles et vieux ouvrages

Les Canadiens de l'Ouest, par Joseph Tassé, deuxième édition, Montréal, Imprimerie Canadienne, 1878. (Catholic Quarterly Review, Oct. 1879) 1ère partie.

L'ouvrage commence par la carrière romanesque d'Augustin Mouet de Moras, sieur de Langlade, qui épousa à Makinac la sœur d'un chef outaouais, et acquit une grande influence sur les indiens du Nord-Ouest. Son fils, Charles, commanda des bandes indiennes dans les guerres de son temps, et contribua pour beaucoup à la défaite de Braddock. Plus tard, il conduisit ses braves à Ticonderoga, puis il combattit dans la dernière bataille de Québec où il supplia en vain qu'on le laissât attaquer Wolfe avant que ce dernier ait eu le temps de se former en ordre de combat immédiatement après avoir escaladé la falaise. De retour à Makinac il assista à la prise de ce fort par Pontiac et avait inutilement prévenu du danger le commandant Etherington qu'il réussit tout de même à enlever sain et sauf aux sauvages. Lorsque la guerre de la révolution américaine éclata, Langlade, loyal à sa nouvelle allégeance, prit le commandement des forces de l'Ouest qui furent appelées dans l'armée du général Burgoyne. Après le désastre de Bennington les indiens se dispersèrent et Langlade retourna dans l'Ouest, où la chute de Vincennes rendit de nouveaux efforts inutiles. Père et fils allèrent s'établir à la Baie Verte, (Green Bay) où Charles de Langlade mourut en 1800. Il avait servi sous les drapeaux, français, anglais et américain, et avait pris part à quatre-vingt-dix-neuf batailles et escarmouches.

“ Mais, comme le fait justement remarquer M. Tassé, le seul titre de Langlade aux yeux de la postérité, ne sera pas d'avoir été un militaire habile et intrépide. Il pourra encore réclamer la gloire moins bruyante peut-être, mais non moins méritoire, d'avoir été l'un des plus intrépides pionniers de l'Ouest, l'un des premiers à braver les dangers qu'offraient les farouches indigènes de ces contrées, en jetant au milieu du désert les humbles bases d'établissements aujourd'hui prospères et pleins d'avenir. C'est ce que la population

américaine a su déjà reconnaître en lui décernant le glorieux surnom de fondateur du Wisconsin—*father of the Wisconsin.*”

Il ne perdit jamais les convictions religieuses de sa jeunesse, et vers la fin de sa vie il aida généreusement les prêtres dont le nombre devenait moins grand et s'efforça, quand ce fut possible, d'assurer leurs services à la petite population qui s'était groupée autour de lui.

Jean Baptiste Cadot, bien que d'une personnalité moins éminente, fut le dernier commandant français et le premier commandant anglais au Sault Ste Marie, et pendant des années resta à la tête du groupe qui s'était établi là.

Bien différent de ces deux hommes fut Charles Réaume, insoucieux et extravagant, échouant dans sa jeunesse comme négociant au Canada, abandonnant femme et foyer, fait prisonnier par les américains sur le St Laurent, puis de nouveau à Vincennes, se fixant enfin à la Baie Verte (Green Bay) où il fut nommé juge sous le régime anglais et continua ensuite pendant près de trente ans à administrer la justice sous le régime républicain. Sa science de la loi, française, anglaise ou américaine, n'était pas considérable, mais on n'était pas exigeant dans ce poste nouveau, et l'impartialité de l'homme, de même que la facilité de son jugement à discerner le mérite d'une cause servaient davantage les intérêts de ceux qui avaient à se présenter devant son tribunal. Mme Kinzie (1) raconte l'anecdote suivante sur son compte : “ Deux hommes comparaissaient un jour devant Réaume. Le juge écoute patiemment la plainte bien accentuée de l'un, et la défense non moins énergique de l'autre. Après l'interrogatoire des témoins, il se lève avec dignité et prononce la sentence suivante : “ Vous êtes tous les deux dans le tort : vous, Boisvert, le demandeur, vous m'apporterez un voyage de foin, et vous, Crèle, le défendeur, vous m'apporterez un voyage de bois. La cause est réglée !”

Plusieurs autres Canadiens-français furent investis de la dignité judiciaire à cette époque reculée et parmi ceux-là M. Tassé mentionne Joseph Rolette, Jacques Porlier, Francis Bouthillier, Michel Brisebois et Nicolas Boivin.

Porlier se destina d'abord à la prêtrise, mais il quitta le séminaire pour aller dans l'Ouest. Il était sans nul doute, en 1820, le citoyen le plus important de la Baie Verte. Ses

(1) L'anecdote est empruntée à l'ouvrage de Mme Kinzie : “ *Waubin*,” qui est semé de traits curieux sur les commencements du Nord-Ouest.

manières affables le rendirent cher à tous et, avant de monter sur le banc il avait le premier rendu à ses concitoyens le service essentiel d'organiser une école régulière. Il a laissé un nom sans tache et une mémoire respectée. Il remplit la charge de confiance à laquelle on l'avait appelé avec intelligence et intégrité et à la satisfaction universelle du public. C'est afin de mieux s'acquitter des devoirs de sa charge qu'il traduisit en français les lois du Wisconsin.

Joseph Rolette est un autre jeune canadien qui, laissant de côté ses études classiques et les études plus sérieuses vers lesquelles ses parents le poussaient, quitta sa famille établie sur les bords du St. Laurent pour s'en aller dans l'ouest immense. Bien que le commerce l'eût amené sur le territoire américain, ses attaches politiques étaient anglaises (British) et lorsque la guerre de 1812 éclata il prit une part énergique aux opérations de l'ouest. C'est sur son conseil que les forts de Makinac et de la Rivière du Chien furent enlevés aux Américains. Lorsque la paix fut rétablie, Rolette se fixa à la Prairie du Chien où une population canadienne considérable était déjà établie. Là il se livra au commerce, avec beaucoup de succès, et acquit une grande influence sur les Indiens. Plusieurs en devinrent si jaloux qu'ils persuadèrent à l'officier qui commandait le fort à la Prairie du Chien de le bannir dans une île éloignée. John Jacob Astor reconnut l'habileté de Rolette et en fit son agent en 1820. A partir de cette date il fut un des hommes les plus éminents de cette partie du pays. Ses bateaux-marchands sillonnèrent toutes les rivières et tous les lacs pendant qu'il développait son village, bâtissant une scierie, encourageant les écoles et cultivant une grande étendue de terrain. Il était libéral, généreux, hospitalier, toujours prêt à secourir les pauvres et à tendre la main à ceux qui avaient besoin d'aide pour arriver au succès. Il fut nommé juge de son comté et servit dans la guerre de Black-Hawk. Rolette n'était pas seulement le marchand le plus actif et le plus important de cette partie du Nord-Ouest, il en était aussi le citoyen le plus éclairé et le plus instruit. Sa société fut vivement recherchée par tous les voyageurs de distinction qui visitèrent à cette époque la Prairie-du-Chien ; car ses manières étaient tout-à-fait courtoises, et sa conversation très intéressante, nourrie d'anecdotes et de bons mots. Son prestige sur les sauvages ne fit que s'accroître avec les années. Il était connu de toutes les peuplades depuis Saint-Louis

jusqu'à la colonie de lord Selkirk et depuis la rivière Ouisconsin jusqu'à Mackinac. Les indiens l'appelaient—"le roi."

La colonie canadienne de la Prairie-du-Chien eut à souffrir d'une décision injuste des autorités américaines par laquelle on leur enleva les terres qu'ils avaient occupées et améliorées pendant des années. Si Rolette fut un de ceux dont les droits furent respectés, il mourut pauvre cependant en 1842, après avoir contribué plus que tout autre à rendre son village important.

Milwaukee, la ville la plus active du Wisconsin, avec son vaste commerce de grain, reconnaît comme son fondateur le canadien Laurent Salomon Juneau. Il ne fut pas, à vrai dire, son premier pionnier parce qu'il y avait été précédé en 1777 par Laurent Ducharme et plus tard par Laframboise, Chaput, Grignon et Beaubien. Mais l'augmentation de cette colonie, le développement de ses ressources, sont dus à Juneau qui y construisit sa "log-cabin" en 1818, au moment où les bois revêtaient leurs couleurs automnales. Son énergie, son activité, son habileté lui gagnèrent la confiance et l'estime des sauvages et son poste devint assez florissant pour attirer d'autres co ons. Lorsque le terrain fut mis en vente en 1830 Juneau, acheta cent trente acres sur le bord de la rivière au nord de la rue Milwaukee. Une ville prit bientôt naissance, dont Juneau fut le premier maître de poste et le premier maire. La crise de 1837 l'arrêta comme elle arrêta plusieurs autres villes nouvelles, mais Milwaukee se ressaisit et continua de progresser. La maison de Juneau fut la première chapelle catholique mise à la disposition des habitants qui s'y rassemblaient autour du Rev. M. Blonduel. Lorsque, quelques années plus tard, il vit la ville qu'il avait fondée élevée par le Saint Père à la dignité de ville épiscopale, il donna à Monseigneur Henni, un site magnifique pour sa cathédrale. Avec le même esprit de générosité il construisit un palais de justice sur un terrain qu'il avait donné à la ville, puis il la dota d'un parc splendide. Son naturel généreux et sa foi simple, qui ne le protégeaient pas contre les agioteurs sans scrupule, le conduisirent à la fin au bord de la banqueroute, et Juneau se trouva ruiné. Il vendit sa propriété, paya ses dettes, et se retira à Theresa, dans le comté de Dodge où il reprit son ancienne vie de commerce. Jouissant toujours du respect de tous dans l'Etat, il fut délégué à la convention démocratique présidentielle en 1856. Il mourut peu de temps

après. Tous ceux qui le connurent l'aimèrent. Les chefs de son Etat rendirent un tribut d'éloges à son caractère et déplorèrent sa perte. Et les indiens, avec qui il avait été si souvent en contact, donnèrent des signes de deuil tels que, de mémoire d'homme, on ne leur en avait jamais vu donner. Ils tinrent un conseil et ordonnèrent à tous les braves d'assister aux funérailles, un fait absolument sans précédent. Juneau fut enterré sur une falaise près de l'agence indienne, mais la ville qu'il avait fondée réclama ses restes qui furent transférés dans la ville et honorablement inhumés après un service solennel de requiem à la cathédrale.

Il n'est pas dans notre histoire locale (2) de caractère plus pur ou plus irréprochable que Salomon Juneau.

Dans Julien Dubuque nous avons un autre de ces canadiens éminents qui colonisèrent l'Ouest; il ne se contenta pas de fonder une colonie et de commencer à développer ses ressources minières, mais il y attacha son nom d'une façon indestructible. Parti des Trois Rivières où habitait sa famille, le jeune Dubuque prit le chemin de l'Ouest inexploré et y obtint bientôt beaucoup d'importance parmi les sauvages. Doué d'une habileté extraordinaire de prestidigitation, il émerveilla les sauvages et eut vite fait de rejeter dans l'ombre jusqu'à leurs jongleurs de profession. Mais quand ils le virent jouer, sans en recevoir de mal, avec les serpents à sonnettes et autres reptiles venimeux, ils ne regardèrent "Petite-Nuit" que comme un être surnaturel doué d'un pouvoir extraordinaire. Il devint le juge et l'arbitre de toutes les disputes.

En 1870, Peosta, l'épouse d'un chef Renard, découvrit une mine de plomb sur la rive ouest du Mississippi. Dubuque comprit de suite la valeur de cette découverte et offrit d'acheter la mine. Dans un Grand Conseil indien tenu à la Prairie-du-Chien, en 1788, il réussit à se faire concéder par les sauvages une lisière de terrain de sept lieues le long de la rivière et de trois lieues de profondeur, avec le droit d'exploiter les mines

(2) Suit la strophe naïve qu'un poète américain a consacrée au souvenir de Juneau, dans une ode à la ville de Milwaukee:—

Juneau so fair and whose wit was so keen,
 Came here in the year eighteen hundred and eighteen;
 An Indian trader of fame and renown,
 Lived on the East side, called Juneau's town,—
 And, in fact, was the king of the place.
 So manly and bold, with a dark, hazel eye
 Always told you the truth, and never a lie;
 This pioneer man of his race.

Convaincu que son titre, venant des sauvages, serait pour le moins précaire, Dubuque résolut de le revêtir de toutes les formes de la loi. La rive ouest du Mississippi se trouvait dans la Louisiane, province alors sujette à l'Espagne. En 1796, Dubuque présenta à Carondelet, le gouverneur espagnol à la Nouvelle Orléans, une petition demandant la concession des terres sur lesquelles se trouvaient les mines qu'il avait découvertes. Le gouverneur étudia la chose, et le 20 novembre 1796, accorda en bonne et due forme la concession demandée. Afin de pouvoir développer la "mine espagnole," comme elle était appelée, Dubuque vendit une partie de son terrain aux Chouteaus de St. Louis, et lorsque la Louisiane fut transférée aux Etats-Unis, il eut soin, dans le traité signé avec les Sacs et les Renards, d'inclure une clause garantissant ses droits. Il continua d'exploiter les mines jusqu'en 1811, jusqu'à sa mort, et on dit qu'il a été le premier homme qui ait pu engager les indiens à travailler. Les indiens lui firent des funérailles avec toute la pompe qu'ils connaissaient, ils l'enterrèrent sur une haute colline, et pendant des années ils allumèrent à la nuit tombante une lampe funéraire sur sa tombe qui devint une sorte de lieu de pèlerinage.

Davenport, dans le même Etat, reconnaît comme son fondateur le canadien Antoine Leclerc, qui arriva à Peoria vers 1809, un peu avant la destruction de cette ville par le cruel Craig. Il s'installa plus tard à Rocky Island où il fut rejoint par le colonel Davenport. Très influent auprès des sauvages il obtint de larges étendues de terrains, des Sacs et des Renards et plus heureux que Dubuque, ses droits furent reconnus et respectés par le gouvernement américain.

En effet, après la mort de Dubuque, le gouvernement américain, malgré la concession faite par les indiens et confirmée par les autorités espagnoles, s'empara de la "mine espagnole" ne laissant plus que le nom de Dubuque pour rappeler l'histoire de cette fondation.

Notes historiques sur l'Eglise Catholique dans l'Oregon pendant les derniers 40 ans, Par Mgr. F. N. Blanchet, Portland, Oregon, 1878, 12 mo., 186 pages. (Catholic Quarterly Review, 1878.)

Dans les "Notes historiques sur l'église catholique dans l'Oregon", que nous pouvons, sans craindre de nous tromper, attribuer au vénérable évêque de l'Oregon, nous retrouvons

les pionniers canadiens, dans cet Etat et le territoire adjacent, leur industrie et leur courage, aussi bien que cette fidélité à la religion qui les porta à aller à St-Boniface demander un prêtre à Mgr Provencher, alors que cet apôtre ne put que les renvoyer à Québec. Le Rév. M. Blanchet répondit à leur appel. Pionnier et prêtre, il rassembla ces canadiens éloignés autour de l'autel, et célébra la messe pour la première fois dans l'Oregon le 14 octobre 1838. Pierre Chrysologue Pambrun, un pionnier de Fort Wallawalla, Joseph Gervais, Etienne Lucier, Pierre Belègue, à Fort Vancouver, et Simon Plamondon, à Cowlitz, reçurent le prêtre à bras ouverts, et leurs maisons furent les premières chapelles du pays ; et plusieurs qui étaient déjà établis dans le pays depuis au moins dix ou douze ans eurent la consolation d'entendre la messe et de s'approcher des Sacrements.

Ces notes historiques nous montrent la vie des pionniers Canadiens de l'Oregon, les progrès de la religion parmi eux, et la part qu'ils ont prise dans le développement et la prospérité de la côte du Pacifique.

E. N. Quinnette est actuellement (1879) maire d'Olympia, capitale du territoire de Washington. Joseph Perreault est agent territorial de l'instruction publique dans l'Idaho, et on rencontre beaucoup d'échevins, de shérifs, etc., etc. Presque tous les Canadiens des Etats-Unis, à part les ouvriers de fabriques de la Nouvelle Angleterre, sont citoyens américains.

Les biographies publiées par M. Tassé n'embrassent que l'Ouest, mais l'élément canadien, comme nous l'avons vu, ne s'est pas borné aux nouveaux Etats et aux Territoires. Il a augmenté considérablement pendant les derniers dix ans, et nous trouvons dans le recensement de 1870 qu'on porte à 493,464 le nombre de ceux qui, nés dans l'Amérique Britannique, sont venus aux Etats-Unis. Les rapports ne distinguent pas les Canadiens-Français des autres, mais ce sont ces derniers qui forment la masse de ces immigrants; plusieurs même sont inscrits comme français et ne sont pas, par conséquent, inclus dans ce chiffre. Les Canadiens-Français doivent former le dixième de toute la population d'origine étrangère aux Etats-Unis. Le plus grand nombre, 89,590, est dans le Michigan, où il forme 8 pour cent de la population ; New York en a 79,000 ; le Massachusetts, 70,000, 5 pour cent de la population de ce vieil Etat des puritains et des séparatistes. L'Illinois vient ensuite avec 30,000. Le Vermont avec ses 30,000 en a la plus forte proportion de tous les autres Etats ; le Wisconsin en a 25,000

tandis que le Rhode Island, la Pennsylvanie, la Californie, le Connecticut, le New Hampshire, l'Ohio, le Minnesota et l'Iowa en ont de 10,000 à 17,000.

Le nombre des canadiens qui ont émigré de 1840 à 1850 est de 30,000 ; cette émigration suivit immédiatement la Rébellion de 1837.

M. Gagnon, rédacteur du journal "Le Travailleur", et d'autres messieurs, qui organisèrent la grande manifestation de Montréal en 1874, dans le but de lancer un mouvement de rapatriement, affirment qu'il y a aux Etats-Unis 550,000 canadiens, et enfants de canadiens, qui ont conservé leur langue, leurs traditions, etc.

Quarante mille canadiens se sont enrôlés dans les armées de l'Union pendant la guerre de Sécession ; environ 10,000 ont servi dans les armées du sud, en qualité d'officiers.

Cette population était à peu près exclusivement catholique, et, à cause de cela, exposée aux railleries et aux attaques du fanatisme ; plusieurs devinrent ou honteux de leur religion ou indifférents, principalement dans les centres où ils trouvèrent les églises remplies, et les instructions données dans une langue qu'ils ne comprenaient pas. Il leur manqua, aussi, quelques-unes des cérémonies auxquelles ils étaient habitués, et ils ne se sentirent plus chez eux. Il leur fallait leurs églises à eux. Ces églises ils les ont construites dans différents endroits où leur nombre justifiait semblable entreprise, et des prêtres canadiens, formés comme tant des nôtres l'ont été pendant des années au Grand Séminaire fondé par Laval à Québec, ou à Montréal par les fils d'Olier, desservent leurs compatriotes dans diverses parties des Etats-Unis. Ils ont des écoles, des académies, dirigées par des communautés sœurs de celles du Canada ou qui leur sont affiliées. Les Clercs de St-Viateur ont un collège à Bourbonnais ; les Jésuites dans l'Etat de New-York ; les Prêtres de la Sainte-Croix dans l'Indiana ; les Pères Oblats sont affiliés au Canada et plusieurs de leurs religieux sont nés et ont été instruits dans cette vieille province catholique. Les Sœurs de la Charité, fondées par Madame d'Youville à Montréal, et ordinairement appelées Sœurs Grises, ont des maisons, entr'autres, à Salem et Lawrence Mass, Ogdensburg et Plattsburg, N.-Y., St-Johnsbury, Vt., et une mission parmi les sauvages au Lac du Diable, dans le Dakota. Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, fondées à Montréal par la Vénérable Marguerite Bourgeoys, dont on presse vigoureusement en

ce moment le procès de canonisation, ont des maisons à Bourbonnais et Kankakee, Illinois. Les Sœurs de la Providence, de Montréal, ont des hôpitaux à Fort Vancouver, Fort Colville, Tulalip, et ailleurs. Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie sont établies dans le Vermont et en Floride. Le couvent des Ursulines de Québec, fondé par la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, que nous espérons voir bientôt béatifiée, a envoyé de ses religieuses dans la Louisiane et le Texas.

Toutes ces organisations ont fourni les matériaux nécessaires pour compléter le tableau de ce que les Canadiens ont fait et de ce qu'ils font pour le progrès religieux, moral et matériel du pays.

Notre-Dame des Canadiens et les Canadiens des Etats-Unis, par l'abbé P. A. Chandonnet, Montréal, Desbarats, 1872, 8vo., 171 pp.

C'est l'histoire d'une de ces églises de la Nouvelle-Angleterre que donne l'abbé Chandonnet dans son ouvrage sur "Notre Dame des Canadiens, et les Canadiens aux Etats-Unis." Cet ouvrage, le plus considérable qui ait encore été publié sur une seule église catholique en ce pays, ne donne pas seulement l'histoire de Notre Dame des Canadiens de Worcester, Mass., depuis les efforts du Rev. M. Levesque en 1846, jusqu'au ministère plein de succès du Rev. M. Primeau avec tous ses résultats, mais il traite aussi assez longuement des diverses questions concernant cette immigration canadienne aux Etats-Unis et son influence sur les deux pays. Nous voyons l'église, commençant dans une salle publique louée pour la circonstance, le prêtre zélé quêtant, achetant une église protestante, organisant écoles, sociétés, etc., faisant des bazars, envoyant une partie des recettes au bien-aimé Pie IX et à la France éprouvée. La vie de cette église, la lutte soutenue pour son érection et son maintien est un tableau qui ne nous est pas inconnu, car nous y trouvons bien décrite la vie de la colonie canadienne-française de la Nouvelle Angleterre. La religion sauve ces immigrants pour le Canada et pour les Etats-Unis. Au milieu de nos foules plutôt frustes, ils sont exposés à des dangers qui menacent la foi et la morale, mais les meilleures publications périodiques de la Nouvelle Angleterre proclament la moralité de la jeune ouvrière de fabrique canadienne supérieure à celle de l'ouvrière américaine, parce

que la canadienne a une meilleure notion de l'obéissance et qu'elle est plus respectueuse des liens de la famille.

Ce n'est pas seulement au moyen de leur clergé et de leurs communautés religieuses que les canadiens se sont efforcés de garder leur identité, mais encore au moyen de cette grande puissance moderne, la presse. Parmi les journaux du vieux Massachusetts, on compte : *Le Protecteur Canadien*, *Le Jean Baptiste*, *Le Travailleur*. New York a *La Patrie Nouvelle* ; le Rhode Island, *Le Courrier Canadien* ; l'Illinois, *Le Courrier de l'Illinois* ; ce qui prouve que l'élément canadien se compose d'une population qui lit, et qui ne manque ni d'activité, ni d'énergie à subvenir aux besoins de sa nouvelle situation." (1)

Pour le grand nombre des ignorants de notre pays qui s'imaginent que les canadiens parlent un patois inintelligible à l'oreille ou l'œil d'un Français, ce sera peut-être leur apprendre une nouvelle que de leur dire que les articles de ces journaux sont écrits avec une grande pureté de style et avec beaucoup de force et d'éloquence.

M. Tassé, se limitant à l'Ouest, ne parle pas de la Louisiane, et, pourtant, dans cet Etat, les éléments canadien et français sont si intimement mêlés qu'il ne serait pas facile de les séparer l'un de l'autre. Ses fondateurs et ses premiers gouverneurs, d'Iberville, de Bienville, La Motte Cadillac étaient canadiens ou depuis longtemps identifiés avec le Canada.

Plusieurs officiers américains s'allièrent par le mariage à des familles canadiennes dans l'Ouest et dans le Sud, et leurs descendants, portant des noms anglais, se montrent encore fiers de leur descendance canadienne-française. Le général Macomb, de l'armée des Etats-Unis, descendait par sa mère des Navarres, de Détroit. Le commodore Barrett, dans la marine, réclame pour ses ancêtres la famille de Jumonville, l'officier canadien tué par Washington dans l'Ohio.

Ainsi le sang canadien est déjà répandu dans toute la population ; et comme l'immigration venant du Dominion voisin va probablement continuer, cet élément va augmenter en importance. Le dernier siècle a vu plus d'un changement il n'en a peut-être pas vu de plus étrange que cette influence

(1) Depuis cette époque la presse franco-américaine a pris des développements considérables. Elle ne compte pas moins de cinq journaux quotidiens et d'une vingtaine de journaux mensuels, hebdomadaires etc.

du Canada sur les États-Unis. La Providence semble avoir pris plaisir à donner aux calculs et aux desseins des hommes les résultats mêmes qui étaient contraires à leur ambition et à leurs efforts. Depuis la dernière décade du dix-septième siècle les colonies américaines et spécialement celles de la Nouvelle Angleterre s'appliquèrent avec toute la fureur d'un zèle fanatique à écraser le Canada. Des expéditions, sous la direction des ministres, furent lancées avec mission de détruire à coups de haches toute image de "Jésus Crucifié" que l'on pourrait trouver dans les églises catholiques de la province française. Les outrages commis de sang-froid dans les édifices consacrés au culte, et qui ont droit au respect d'après toutes les lois internationales, sont faits historiques, et excitèrent alors comme maintenant la réprobation de tous les esprits droits. Le Canada tomba à la fin, épuisé, non pas pour avoir manqué de bravoure dans les combats, mais parce qu'il fut abandonné par un roi méprisable. Alors la Providence empêcha ce qui paraissait inévitable. Le catholicisme ne fut pas détruit, le Canada resta fidèle à sa foi et il l'est encore aujourd'hui. Les colonies dans leur rage firent de ce fait une des grandes raisons pour lesquelles elles levèrent l'étendard de la révolte. Elles commencèrent la révolution comme ultra Protestants, mais quand elles eurent besoin de secours, elles mirent de côté leur ultra protestantisme pour parler le langage de la libéralité et de la tolérance devant les envoyés, l'armée et la flotte de la France catholique. Les nouveaux gouvernements locaux et le nouveau gouvernement central se sont constamment efforcés d'atteindre ce point que l'État ne fasse violence aux convictions d'aucun citoyen, homme, femme ou enfant, et n'impose à personne aucune doctrine religieuse, aucuns systèmes, aucune manière de voir.

Pendant ce temps, le Canada envoie en ce pays ses fils catholiques, ses prêtres, ses religieuses dévouées. La Nouvelle Angleterre qui voulut avec tant d'acharnement écraser le Canada et le catholicisme canadien, voit aujourd'hui ses villes peuplées de canadiens catholiques, ornées d'églises et de couvents. Les Cotton, les Mathers, les Endicotts et les Winthrop ont-ils jamais pu rêver un pareil résultat? Ont-ils pu prévoir que lorsque leur calvinisme rigide et anti-chrétien aurait fait place à l'unitarianisme, il y aurait 70,000 catholiques canadiens dans le Massachusetts, 13,000 dans le New Hampshire, le double de ce chiffre dans les "New Hampshire

Grants," 10,000 dans le Rhode Island et autant dans le Connecticut, 26,000 dans le district du Maine, vivant de leur vie canadienne, avec églises, prêtres, religieuses, reproduisant la province abhorrée sur ce sol même de la Nouvelle Angleterre qu'ils avaient essayé de garantir contre tous dissidents par une muraille de feu. Qu'il vint des catholiques des autres pays c'eut été à leurs yeux assez mal déjà; mal, très mal la venue des irlandais catholiques détestés; suffisamment horrible la présence des catholiques originaires de la Nouvelle Angleterre, et il y en avait beaucoup; mais rien, croyons-nous n'eut davantage tourné le sang de ces bonnes âmes de la Nouvelle Angleterre au commencement du siècle dernier, que la seule pensée de la possibilité qu'un jour viendrait où 150,000 canadiens catholiques s'établiraient sans être molestés sur le sol sacré de la Nouvelle-Angleterre.

Le premier phonographe

Il y a deux siècles que, pour la première fois, les Parisiens entendirent un phonographe, celui du sieur Raisin, ex-organiste de la cathédrale de Troyes.

Le fait est véridique ; le sieur Raisin ne dénommait pas son invention du nom de phonographe, il l'appelaït modestement : *l'Épinette enchantée*. (1)

En l'an 1862, par un chaud dimanche du mois d'août, la Foire des Loges battait son plein, une foule compacte s'y pressait ; c'était la foire à la mode, tous les Parisiens s'y donnaient rendez-vous : gentilshommes, bourgeois, ouvriers accouraient dans la forêt de Saint Germain pour se réjouir à la vue des baladins de toutes sortes qui s'installaient sur la pelouse.

On y trouvait tout, des bals aux orchestres criards, des théâtres en plein vent où des pitres paraïent, débitaient des lazzis ; des exhibitions bizarres : des géants, des nains, des femmes colosses, des veaux à deux têtes, des vaches à cinq pattes ou à plusieurs queues.

Cette année-là, on remarquait une baraque qui offrait au public une nouveauté.

On lisait, sur une grande pancarte placée devant les tréteaux, une affiche ainsi conçue.

*Accourez tous entendre l'épinette enchantée,
la huitième merveille du monde,
dont l'ingénieux mécanisme a été inventé
par le sieur Raisin, ex-organiste de la
cathédrale de Troyes, en Champagne.
Cet instrument répète aussitôt tous les airs
que l'on vient d'y jouer.*

Un orchestre bruyant arrêtait les passants.

Mme Raisin, revêtue de ses plus beaux atours, trônait à la caisse.

—Entrez, entrez, Mesdames et Messieurs, disait le sieur Raisin, vous serez surpris et enchantés. Accourez voir la nouvelle invention ; l'instrument n'est pas caché, il est installé devant le public ; il n'y a aucune supercherie.

La foule escalada l'escalier qui conduisait dans la baraque, alléchée et impatiente d'ouïr cette merveille, huitième du nom.

(1) Épinette : sorte de petit piano anciennement en usage.

Sur la scène d'un théâtre très coquet, une épinette de grande dimension était placée ; une roue, mue par une manivelle, était fixée sur l'un des côtés ; une jolie blondinette de treize ans, assise devant le clavier, attendait.

C'était Babet, la fille du sieur Raisin.

Lorsque les places furent garnies de spectateurs, l'inventeur prit la parole :

—Mesdames et Messieurs, dit-il, j'ai l'honneur de vous présenter l'épinette enchantée annoncée à la porte ; Mlle Babet, ici présente, va avoir l'avantage d'exécuter devant vous un menuet que l'épinette rendra aussitôt son pour son, note pour note.

Le public paraissait incrédule.

La fille joua le menuet avec beaucoup de goût ; le sieur Raisin tourna la manivelle, aussitôt l'épinette reproduisit le menuet au grand ébahissement de la foule qui témoigna son contentement en applaudissant bruyamment.

—C'est incroyable, dit un bourgeois ; qu'elle admirable invention !

—Cela tient de la sorcellerie, opina une vieille demoiselle qui ne semblait pas ressurée.

—Je ferai remarquer au public, dit le sieur Raisin, qu'il n'y a aucun truc, vous pouvez tous vous en assurer.

—Je vois ce que c'est, dit un spectateur, l'épinette recèle dans l'intérieur un appareil qui emmagasine les sons ; je suis mécanicien, cela ne me paraît pas impossible.

—Mesdames et Messieurs, reprit le sieur Raisin, je prie les membres de l'honorable société de vouloir bien désigner un air parmi les airs connus ; Mlle Babet le jouera aussitôt et vous pourrez vous convaincre que l'épinette enchantée rend indifféremment n'importe quel morceau.

Veuillez désigner un air.

—Je demande une gavotte, dit une jeune femme.

—Oui, oui, une gavotte, approuva le public.

La fillette s'avança gracieusement sur le devant de la scène.

—Je vais jouer, dit-elle, la *Gavotte de Mlle de Condé*.

Elle s'assit devant le clavier et exécuta le morceau demandé ; quand elle eut fini, son père tourna la manivelle : tout de suite l'épinette rendit trait pour trait la gavotte.

Ce fut un enthousiasme indescriptible ; on n'avait jamais rien entendu de semblable.

Le sieur Raisin jouissait de son triomphe.

—Désignez un autre morceau, dit-il.

Un garde-française demanda le *Virelai de la Reine Blanche*.

Babet accéda à son désir, et l'épinette le rendit sans en omettre une note.

Des bravos éclatèrent.

La séance était terminée ; les spectateurs se retirèrent, ils furent aussitôt remplacés par d'autres ; la renommée de l'épinette enchantée se répandit dans tout Paris et la foule afflua dans la baraque.

Mme Raisin encaissait le maximum des recettes.

Après la foire, le sieur Raisin, avec sa famille, s'installa à Paris pour se reposer ; il comptait exhiber son invention en province et se préparait à partir, quand un courrier venant de la cour lui apporta un message.

L'ex-organiste, très ému, l'ouvrit en tremblant ; il lut :

“ Le roi ayant entendu parler de l'épinette enchantée du sieur Raisin, désire la voir ; l'inventeur est invité à se rendre au château de Versailles demain avec son instrument.

“ Cette lettre lui servira d'introduction.

“ L'Intendant du Roi.”

Le sieur Raisin appela aussitôt sa femme ; il exultait.

— Le roi, dit-il, le grand roi me fait mander au palais de Versailles ; il veut entendre l'épinette enchantée ; quel honneur pour nous ! ma fortune est faite.

Mme Raisin et Babet partageaient sa joie.

Le sieur Raisin ne pensa plus qu'à paraître dignement devant le roi ; sa femme passa en revue sa garde-robe et lui prépara ses plus beaux habits.

Le lendemain une voiture du palais vint le chercher et transporta l'épinette.

Il installa son instrument dans un salon et attendit.

Il semblait inquiet.

Un laquais ouvrit les portes et annonça le roi.

Louis XIV parut, accompagné de la reine, des princes et princesses de sang, et de tous les hauts personnages de la cour, ministres, maréchaux, gentilshommes, courtisans.

Raisin s'inclina, fort troublé ; le roi lui parla avec bienveillance, le complimenta sur la grâce de sa fillette et lui demanda de présenter son invention.

Babet se plaça devant le clavier et joua un air religieux ; son père tourna la manivelle, aussitôt l'épinette répéta l'air.

Le roi exprima sa surprise, tous les assistants renchérirent.

Il demanda un autre morceau.

Babet joua l'air de *Vive Henri IV*, que l'épinette reproduisit.

—C'est singulier, dit le roi ; par quel ingénieux mécanisme ce clavecin peut-il rendre les sons ? Cela tient du prodige.

Quel que soit l'air que l'on joue, il peut le reproduire ?

—Oui, Sire, dit Raisin.

Le roi pria une princesse de jouer de l'épinette.

Raisin semblait être sur des épines.

La princesse s'assit devant le clavecin et joua un air d'*Armide*, de Lulli.

L'épinette le reproduisit sans en omettre une note.

Une autre princesse exécuta une ariette, que l'épinette traduisit avec le même succès.

—C'est admirable dit le roi ; cette invention est la plus remarquable de mon règne.

Raisin savourait son triomphe.

Le roi lui octroya une pension de quatre mille livres.

—Maintenant, dit Louis XIV, veuillez nous montrer le savant mécanisme de votre appareil.

—C'est . . . que . . . balbutia Raisin, qui pâlit.

—Faites-nous connaître, reprit le roi, le principe sur lequel repose votre invention.

—Sire, dit Raisin, je vous en prie ne m'en demandez pas davantage : c'est mon secret.

— Il n'y a pas de secret pour le roi, dit Louis XIV ; ouvrez votre instrument.

— Je n'ai pas la clé.

— Qu'à cela ne tienne, dit Louis XIV, je vais le faire ouvrir par le serrurier de la cour.

On alla quérir le serrurier qui décloua la caisse renfermant le mécanisme de l'épinette et l'on aperçut, assis dans l'intérieur, un enfant de six ans.

Un deuxième clavier était placé dans la caisse : c'était l'enfant qui reproduisait les airs joués sur l'épinette.

Le roi ne put s'empêcher de rire et toute la cour l'imita.

— Le bel enfant ! s'écriait la reine qui prit par la main le pauvre petit tout tremblant.

— L'idée est ingénieuse, dit le roi ; où donc est l'inventeur ?

Le sieur Raisin, craignant que sa supercherie n'ait courroucé le roi, cherchait à s'enfuir ; on le ramena.

— Sire, dit-il, pardonnez-moi.

Le roi sourit et le rassura en lui maintenant sa pension.

L'enfant, fils du sieur Raisin, fut comblé de cadeaux par la reine et les princesses.

Aujourd'hui, l'idée originale du sieur Raisin est réalisée.

Eugène Fourier.

Perditio !

—Monsieur l'abbé, vous n'êtes pas encore venu voir les cadeaux de Roberte. . . .

—C'est vrai, Madame.

—Venez ce soir.

—Ce soir ! . . . y songez-vous, Madame ! . . . une veille de première communion ! . . . pensez donc que j'ai encore douze enfants à voir . . . Je suis sûr qu'on m'attend à l'église . . . Et je suis déjà en retard de dix minutes pour le dîner . . .

—Pas de résistance ! . . . Prenez le temps de voir vos douze enfants, sautez dans mon coupé et vous arriverez encore au presbytère avant tout le monde . . . D'ailleurs, si vous refusiez . . . un vieil ami comme vous !

—Eh bien !

—Je ne vous le pardonnerais de ma vie.

—Je m'exécute.

C'était bien, en effet, à pareille heure, une exécution ; seulement, au lieu de la guillotine, c'était la visite forcée.

La guillotine a cet avantage qu'elle est plus rapide. . . .

* * *

Pestant, maugréant, ronchonnant, enthousiasmé comme un chat qu'on fouette, l'abbé arrive. . . .

—Et Roberte ?

—Elle est en haut.

—Sans doute, elle achève son cahier de retraite ?

—Non ! . . . imaginez-vous qu'il vient encore de nous arriver deux cadeaux . . . alors, vous comprenez

—Je comprends qu'elle devrait, en ce moment, ne songer qu'à sa première communion.

—Oh ! un instant seulement Et puis . . . si vous grondez tout de suite.

Et l'on enfila à l'escalier

Au bout d'une minute, l'abbé eut une exclamation :

—Mais c'est dans la chambre de Roberte que vous avez fait votre exposition !

—Sans doute ! . . . il faut bien qu'elle en jouisse !!!

Et je vous réponds qu'elle en jouissait, Roberte ! . . .

Le vicaire n'avait pas achevé de hausser les épaules qu'il put apercevoir la pauvre petite évoluant, ivre de vanité, au milieu d'un véritable bazar . . .

Il y avait de tout, dans cette chambre de première communiant . . . une bonne demi-douzaine de bénitiers . . . sur une commode, un lot de statuette en ivoire, en bronze, polychrômes . . . sur la table, un assortiment de chapelets, de médailles, de cadres en peluche ou en bois sculpté.

Le rayon de la bijouterie était abondamment représenté par un guéridon surchargé de bracelets, de montres, de colliers, de boucles d'oreilles, d'agrafes, d'épingles, de broches, de boutons, de cachets, etc . . . , etc . . .

A côté, sur un canapé, un déballage de maroquinerie, des missels, des imitations, des porte-monnaie, des porte-cartes, des portefeuilles . . . le tout fleurant fort le cuir de Russie ou le chagrin . . . le tout chiffré, armorié, en acier, en argent, en or . .

Plus loin, la cristallerie . . . verres d'eau, services à thé, déjeuners, etc . . .

L'abbé n'eut que le temps de se retenir, il allait s'écrier :

—C'est donc la foire, ici ! . . .

* * *

C'eût été évidemment maladroit, car la mère et la fille, l'une comme l'autre, étaient dans un ravissement dont il eût été parfaitement impossible de les faire descendre.

—Savez-vous combien il y en a ?

—Une cinquantaine . . .

—Vous êtes loin . . . quatre-vingt-dix-sept ! . . . La pauvre petite a été comblée . . . Des gens que nous connaissons à peine . . .

Tous ces cadeaux, en effet, étaient soigneusement accompagnés d'une carte . . . C'était bien la vanité mondaine qui a trouvé le moyen sacrilège de se glisser dans l'acte le plus auguste qui se puisse accomplir . . . Docile esclave de l'orgueil, la mode ici encore, s'étale triomphante, étendant son action imbécile sur des âmes de douze ans et leur déroband odieusement une attention qui devrait être uniquement absorbée par Dieu.

—Alors, Roberte, vous êtes bien contente ? . . . demande l'abbé pour dire quelque chose.

—Oh ! oui . . . répondit l'enfant, j'en ai trois de plus qu'Andrée . . .

L'abbé partit, étouffant. . . .

Ainsi donc, voilà ce que le monde faisait, à présent, de la première communion des petites chrétiennes ! . . . Le prêtre de Jésus-Christ essayait, trois années durant, de les préparer, ces chères âmes candides, au plus beau jour de leur vie, et, la veille de ce jour, avec quelques miroitements d'or, avec quelques reflets de nacre, avec, surtout, la complicité des amis et des mères, la mode éclipsait tout cela. . . .

N'était-ce pas à désespérer ?

Comme l'abbé laissait, en un geste vague, retomber son bras découragé, il songea que la petite du concierge faisait, elle aussi, sa première communion. . . .

Il entra dans la loge. L'enfant écrivait. . . .

Et l'abbé, s'étant approché, lut ces lignes tracées en gros caractères sur un cahier de deux sous :

Aujourd'hui, je suis bien contente, parce que, demain, je vais recevoir Jésus.

Jean des Tourelles.

L'idée de Mlle Jeanne

PAR S. BOUCHERIT

(Suite)

—Tu pourras commencer cette distraction quand tu voudras. Après déjeuner, je pense que tout ce monde-là sera installé. Nous irons lui faire visite.

—Mademoiselle, Mademoiselle ! s'écria Jeanne quand son père fut parti, j'ai une idée. Je ferai la maman avec les petits Dubreuil. C'est bien le devoir de la fille du patron. Mais est-ce que ça ne pourrait pas compter comme devoir de vacances ?

II

On dit indifféremment, dans le pays : le château de Montbuel et la fabrique de Montbuel. L'un comprend l'autre. C'est un ancien domaine seigneurial où se dresse, au milieu d'un vaste parc très artistiquement dessiné, un bâtiment flanqué de deux ailes en saillie et, au milieu, d'une tour, qui a véritablement grand air. A quelque distance, un mur, élevé par M. Viviers, clôt la propriété d'agrément. Derrière ce mur, une large cour ; au fond, s'élève la fabrique avec tous ses services divers depuis les bureaux jusqu'aux réfectoire, où les ouvriers célibataires trouvent des repas sains et à bas prix. Une seule porte dans ce mur sert de communication entre le château et la fabrique qui, tout rapprochés qu'ils sont, n'en demeurent pas moins distincts et séparés. M. Viviers seul a la clef de cette porte. Ce n'est pas par orgueil mal placé que lui, ancien ouvrier, veut mettre ainsi une barrière entre ses ouvriers et lui ; mais il a voulu faire nettement deux parts de sa vie : le travail et les joies du foyer, le patron et le père.

Les deux portions de ce petit royaume communiquent encore par un bâtiment frais, coquet, agréable à l'œil qui, construit à l'extrémité du mur de séparation, s'étend égale-

ment des deux côtés et confine à droite à la grille des ateliers, à gauche à celle du château. C'est une maison riante et charmante, où l'on sent qu'il doit faire bon de vivre. Des fenêtres, on domine d'un côté la cour, de l'autre le parc. De petits parterres fleuris en bordent la base et tout un enchevêtrement de vignes vierges, de roses sauvages et de clématites grimpe le long des murs, faisant de la maisonnette un véritable nid de verdure ; nid pour les habitants, nid pour les oiseaux qui, en quantité innombrable, ont élu domicile dans ce fouillis de verdure.

Là loge un personnage fort important de la fabrique. On ne peut pas à proprement parler l'appeler concierge, car ses fonctions à ce titre sont bien minimes, la grille du château s'ouvrant fort rarement. Sa mission est un peu plus haute. Il est chargé de la surveillance extérieure des ateliers. C'est lui qui contrôle les sorties, interdit en cerbère inexorable l'accès de la fabrique aux étrangers et est préposé à la mise en mouvement de la cloche qui indique les heures de travail et de repos. Ce service exigeant une exactitude ponctuelle, M. Viviers ne le confie qu'à un ancien militaire dont il puisse, sous tous les rapports, être absolument sûr.

Le dernier titulaire étant mort, M. Viviers fit choix pour le remplacer de Dubreuil, ancien brigadier de gendarmerie retraité, médaillé, qu'un de ses amis appuya chaudement auprès de lui et sur le compte duquel il avait recueilli les meilleurs renseignements.

Le matin même Dubreuil s'était installé avec tout son monde, véritable smala ! Elle comprenait Mme Dubreuil, la mère de famille, une belle matrone en pleine vigueur, le visage souriant, respirant la franchise, la santé et la belle humeur, un de ces types de femme simple dans l'éclat du bonheur et de l'honnêteté, qu'on sent n'avoir que deux pensées dans leur vie : le mari et les enfants ; sa fille, une autre Jeanne, comme la fille du patron, déjà ménagère active qui, à dix ans, secondait utilement sa mère dans les soins de la maison et la surveillance des plus petits ; ceux-ci, une fillette de six ans et un gros joufflu, à l'équilibre encore instable, qui roulait sur son ventre rebondi aussi souvent qu'il marchait sur ses pieds peu expérimentés, mais n'en paraissait aucunement affecté et se relevait de ses chutes nombreuses avec une philosophie sereine ; enfin Pierre, par qui nous aurions dû com-

mencer, puisqu'il était l'aîné. Mais celui-ci mérite une mention particulière.

C'était un grand garçon qui marchait sur dix-sept ans, qui avait l'air timide et gauche, les bras trop longs, la démarche dégingandée avec les yeux un peu hagards et, sur les lèvres, un perpétuel sourire d'une expression niaise. Dans son enfance, il avait eu une fièvre typhoïde très grave, dont on l'avait sauvé par miracle. Corporellement, il n'en avait conservé aucune trace. Son esprit seul gardait l'empreinte de cette terrible crise. Il n'était pas idiot ; c'eût été beaucoup trop dire ; mais son intelligence ne s'était pas développée en proportion de son corps. Elle avait été comme arrêtée subitement par la maladie. Il comprenait bien, sans doute, ce qu'on lui disait, mais il répondait rarement, parlant très lentement, en cherchant les mots, difficilement amenés par sa mémoire rebelle. Il demeurait sombre, enfermé, peu communicatif, très doux, très bon, très tendre, mais comme honteux de son infériorité et fuyant la vue de tout nouveau visage. Il ne savait rien, pas même la lecture, pas même le catéchisme. Ses parents avaient dû le retirer de l'école où on avait essayé de le mettre. Un instituteur brutal et sans plus de tête que de cœur, au lieu de l'attirer par la douceur, l'avait effarouché par sa rudesse, et le pauvre enfant était rentré chez lui effaré, buté, se sentant un objet de mépris et de raillerie de la part des autres garçons de son âge, et ayant dans l'esprit juste assez de leur pour comprendre son humiliation et en souffrir. Il avait vécu, depuis, d'une sorte de vie mécanique, pas gênant, cherchant même à se rendre utile, quand il le pouvait, dans les besognes machinales du ménage, mais demeurant le plus souvent seul, assis dans quelque coin, regardant pendant des heures le ciel bleu ou quelque site champêtre, les bois surtout qu'il paraissait aimer d'une tendresse particulière. On eût dit alors, malgré son inertie extérieure, que son regard s'animait par instants d'une flamme et qu'il passait dans cet esprit engourdi des impressions mystérieuses qu'il ne savait pas traduire. Puis la lumière s'éteignait et il ne restait plus qu'un pauvre être sans parole et qu'on pouvait croire sans pensée.

Le déménagement et l'arrivée à Montbuel l'avait fort agité. La vue de lieux nouveaux lui faisait instinctivement présager la vue de nouveaux visages, ce qui était sa grande terreur. Pourtant, quand il vit la coquette maison, tout

entourée de verdure qui lui faisait une enveloppe parfumée, et qu'il aperçut les grands arbres du parc et les bois qui y faisaient suite sur les coteaux voisins, il eut un sourire satisfait et confiant. Mais cette heureuse disposition dura peu. Dubreuil, sortant du cabinet du patron, arriva et, de sa voix de commandant, prononça :

—A la besogne ! Qu'on range tout, les malles, les paquets ! Que tout soit mis en ordre et vivement ! Si on a faim, on mangera un morceau sur le pouce. Mais à midi, tout le monde sur le pont et en tenue numéro un ! Le patron m'a dit qu'après son déjeuner il nous ferait l'honneur de venir nous rendre visite avec ses enfants. Ainsi il ne s'agit pas de flâner. Leste ! A la corvée !

Et tout aussitôt ce fut un remue-ménage indescriptible. Père, mère, les fillettes, Pierre lui-même se mirent à l'œuvre, vidant les malles à grande brassées, empilant tout dans les armoires inconnues ; on rangerait plus tard... On balayait, on astiquait... Il n'était pas jusqu'au gros joufflu qui ne cherchât à aider en essayant de traîner, tout en titubant, des paquets plus gros que lui, mais qui, voyant qu'il n'y pouvait pas parvenir, se dit avec une raison précoce qu'il ne faisait que gêner les autres et qu'il serait infiniment mieux, pour eux et pour lui, dans ce grand fauteuil de velours grenat, le plus beau meuble de la maison, qui semblait lui tendre ses bras moelleux. Quelle joie quand, après une gymnastique héroïque, il y fut grimpé ! Quelles délices de danser sur les ressorts qui le faisaient rebondir ! Quels cris heureux et hélas ! imprudents ! Car ils attirèrent l'attention de la mère dont la main était aussi lesté que le cœur était bon, et une vigoureuse taloché fit comprendre au pauvre joufflu que les fauteuils de velours grenat ne sont pas faits pour la danse des enfants, mais réservés au patron, quand il fait par hasard à son surveillant la faveur de venir le voir.

Enfin, dès onze heures, tout était prêt, mis en place, et la maison resplendissait de propreté. On y eût en vain cherché un atôme de poussière. Les malles vidées avaient disparu dans le grenier. Les murs s'étaient ornés du musée intime de la famille, des portraits photographiés, des enluminures de batailles, et au milieu, à la place d'honneur, du brevet et de la médaille militaire de Dubreuil.

L'organisation des choses était faite, on songea aux individus. Il s'agissait de se mettre, suivant l'ordre du père, en

tenue numéro un. Mme Dubreuil revêtit sa robe de taffetas noir et sa chaîne d'or qui ne voyait le jour que dans les grandes circonstances. Elle mit à son cou une broche de chrysocale ornée d'une photographie de son mari. Les deux fillettes furent vêtues de blanc avec des rubans bleus dans les cheveux, le costume qu'elles portaient, à leur dernière résidence, le jour de la Fête de Dieu. Dès lors elles n'osèrent plus s'asseoir ni même remuer autrement qu'en écartant les bras pour ne pas froisser leurs jupes. Le bon joufflu fut enfoui dans une robe de piqué bien raide et, quoiqu'il ne comprit pas très exactement la raison de cette cérémonie subite, obéissant à la consigne, il restait planté au milieu du corridor, immobile, trouvant le temps bien long et songeant qu'il ferait bien meilleur à jouer dans cette grande cour qu'il entrevoyait par la porte ouverte, ou à se rouler sur cette pelouse verte qu'il apercevait là-bas.

Mme Dubreuil était partagée entre l'émotion de la réception qui se préparait, une joie orgueilleuse et un sentiment d'humiliation maternelle à l'idée de montrer son Pierre. Celui-ci tremblait, ayant compris qu'il allait voir des étrangers. On l'avait endimanché comme les autres de ses vêtements des grands jours. Ces préparatifs le troublaient infiniment et la mère devait le surveiller de très près pour qu'il ne cherchât pas à échapper à l'entrevue retardée, en s'enfuyant vers quelque retraite cachée.

On attendit ainsi sous les armes pendant un long temps. Enfin, vers une heure et demie, Dubreuil, qui guettait, aperçut le groupe sortant du château derrière la grande pelouse et cria :

—Les voilà !

Aussitôt tout le monde quitta la maison et se mit en ligne, comme un régiment, devant la porte, dans un silence ému.

L'arrivée des visiteurs n'eut pourtant rien de bien imposant.

L'avant garde se composait de deux levrettes qui s'avancèrent prudemment pour reconnaître le terrain et qui, après s'être arrêtées, médusées, à quelque mètres de la ligne des Dubreuil, se replièrent précipitamment au grand galop sur le corps d'armée.

Puis bientôt arrivèrent, courant comme des chevaux échappés, Henry Viviers, un grand garçon de treize ans environ,

vêtu encore presque en enfant, avec une sorte de vareuse en flanelle blanche, des culottes serrées au genou et des bas écossais, et Jeanne avec, sur ses longs cheveux toujours flottants, un chapeau canotier crânement posé un peu de travers; sans souci du soleil, elle avait à la main une grande canne comme les marquises du temps de Louis XIV. Elle était délicieuse ainsi, dans sa robe bleue, courte et simple, avec ses yeux candides et son visage rose et joyeux.

Elle arriva la première près du groupe des Dubreuil et, sans être troublée par le spectacle de l'armée rangée en face d'elle, elle s'écria cavalièrement :

—Bonjour, Monsieur Dubreuil! Bonjour, Madame Dubreuil! Bonjour, les petits et les petites Dubreuil!... C'est tout le régiment, ça, Monsieur Dubreuil? Voyons un peu. Toi d'abord comment t'appelles-tu?

—Jeanne, répondit la fille aînée, en baissant la tête comme si elle confessait un crime.

—Eh bien! En voilà un aplomb; Mais, moi aussi, je me m'appelle Jeanne... Tiens, au fait, ce sera très commode. Quand j'aurai fait une bêtise et que Mlle Marois grondera et demandera l'auteur, je dirai: "C'est Jeanne." On croira que c'est toi.

Puis s'adressant à l'autre fillette :

—Et toi, petiotte?

La petiotte, qui tortillait sa robe avec ses doigts, cherchait vainement des forces pour répondre; elle jeta un regard suppliant à sa mère, qui vint à son aide en disant :

—Elle s'appelle Louise; elle n'a que six ans.

—C'est bien je t'appellerai Loulou... Vous voulez bien, dites, Madame Dubreuil?

Puis au gros joufflu :

—Et ce gros père? Hé! Mon petit vieux, veux-tu m'embrasser? Nous serons amis! Ça te va-t-il? Je te donnerai du chocolat et des gâteaux.

Et, convaincue que l'accord était fait, elle enleva dans ses bras le dernier des Dubreuil auquel elle donna un gros baiser et qui, pas intimidé du tout, lui rendit la pareille et se mit aussitôt à fourrager ses cheveux en éclatant de rire.

Mais M. Viviers arrivait, la physionomie ouverte, avec l'aspect à la fois sérieux et souriant qui lui était habituel. On lisait dans ses yeux une bonté simple qui rassura aussitôt

Mme Dubreuil, un peu émue de cette présentation.

—Madame Dubreuil, dit-il aimablement, je suis enchanté de faire connaissance avec vous et votre petite famille ; mais, si vous le voulez bien, nous la continuerons dans la maison, parce qu'il fait ici un soleil du diable et que j'ai très chaud.

En serre-file venait Mlle Marois toute ronde, roulant sur ses petites jambes, et dont la figure avait la forme et, grâce au soleil, la couleur de ces ballons rouges que l'on donne dans les magasins aux enfants bien sages. A côté d'elle s'avancait M. Casimir Lombre. Sa tête était assez régulière, même presque belle, avec la barbe en pointe et les cheveux longs d'un blond roux. Mais cet aspect, qui n'aurait rien eu de désagréable, était déparé par un reflet insupportable de fatuité prétentieuse. Il y avait un pli tellement dédaigneux dans ses lèvres pincées et tombantes aux extrémités et, dans ses yeux, un regard tellement méprisant pour la pauvre humanité, indigne de lui, qu'on sentait tout de suite ce qu'il était : un pédant plein de lui-même et bouffi du mérite qu'il se supposait.

Quand on fut au salon—car il y avait un salon, la pièce où s'étalait le fauteuil de velours grenat, si fatal au pauvre joufflu—les présentations officielles eurent lieu, grandement embellies pour les enfants par un sac de gâteaux qu'apportait Mlle Marois et que Jeanne leur partagea.

—Mais, où est donc votre aîné ? demanda M. Viviers à l'ancien gendarme. Il me semble que vous m'aviez dit avoir un grand fils de seize ou dix-sept ans.

En effet, au milieu de la confusion, Pierre avait disparu. Dès qu'il avait vu arriver tout ce monde, spécialement Henry dont les allures délurées lui firent une peur épouvantable, il s'était dissimulé et, contournant la maison, avait cherché l'abri d'un massif voisin.

—Mon Dieu ! Monsieur, fit Mme Dubreuil devenue très rouge, mon pauvre Pierre... vous savez... a l'esprit un peu faible... En voyant tant de personnes nouvelles, l'émotion... la crainte... Il est très sauvage... Je vous prie de l'excuser.

—Oui... oui... Je sais en effet, reprit M. Viviers avec sympathie... Son père m'a dit... Mais il verra à l'usage que nous ne sommes pas méchants... Nous tâcherons de l'amadouer... Je lui trouverai, aux ateliers, quelque travail

facile qui l'occupe sans le fatiguer... et puis avec des soins, avec le temps, en grandissant, il guérira peut-être.

—Ces maladies-là sont généralement incurables, fit le précepteur d'un ton doctoral.

Jeanne qui était plongée dans la contemplation d'une enluminure représentant la bataille de Solférino, se retourna brusquement et, fixant M. Casimir Lombre, dit :

—Qu'est-ce que vous en savez? Est-ce que vous êtes médecin?

—Jeanne! s'écria sévèrement Mlle Marois.

—Tiens! C'est vrai aussi! continua l'enfant terrible en bougonnant. D'abord, je suis sûre que M. Casimir se trompe... Et puis c'est mal, en tout cas, de dire ces choses-là pour faire de la peine aux gens!

Elle avait la figure vraiment irritée. Ceux qui la connaissaient ne pouvaient s'y méprendre. Quand elle appelait le précepteur "M. Casimir" en grossissant sa voix, on savait ce que cela signifiait, moquerie ou colère, elle l'appelait souvent ainsi.

Vivement elle quitta le salon, sans voir que Mme Dubreuil, touchée au cœur, lui lançait un regard chargé d'une infinie reconnaissance maternelle.

M. Viviers détourna l'entretien de ce pénible sujet et expliqua à son nouvel employé certains détails de son service, la nécessité de ne pas trop frayer avec les ouvriers, pour conserver sur eux l'autorité nécessaire à son contrôle, et lui faisant une série de recommandations marquées au coin de son esprit pratique et bon.

Au milieu de son discours, il fut interrompu par la rentrée de Jeanne ramenant Pierre qu'elle tenait par la main.

—Le voilà! dit-elle triomphante... Nous sommes déjà une paire d'amis... Je l'ai retrouvé derrière un massif et il m'a dit qu'il voulait bien venir avec moi, parce que je ne lui faisais pas peur du tout. N'est-ce pas, Pierre, que je ne vous fais pas peur, moi?

Et puis, vous savez, ajouta-t-elle avec un ton de rodomont, si quelqu'un vous ennuie, il aura affaire à moi. Je vous prends sous ma protection. Voilà!

III

Le lendemain de la visite de la famille Viviers à celle du nouveau surveillant, on put jouir d'un spectacle qu'on n'avait

jamais vu : Jeanne Viviers se promenait gravement dans une allée du parc, à côté de sa gouvernante, au lieu de courir comme une folle à travers les pelouses et lui parlant, en faisant force gestes, mais avec un calme relatif bien rare chez cette exubérante petite personne.

La bonne M^{lle} Marois, tout en trottinant, écoutait et discutait, prenant évidemment l'entretien très au sérieux.

L'objet de cette conférence était en effet, des plus graves. Jeanne Viviers avait eu une idée. Cela n'avait, en soi-même, rien de bien étonnant. Jeanne avait souvent des idées. Mais ce qui était plus extraordinaire, c'était qu'elle conservât la même pendant vingt-quatre heures et, depuis vingt-quatre heures, elle était obsédée par une unique pensée qu'elle tournait et retournait sans arrêt dans son esprit ardent.

Elle voulait guérir Pierre Dubreuil et, pour employer son expression plus pittoresque qu'élégante, en faire quelqu'un qui ressemblerait à tout le monde. Il ne faut pas trop scruter le fond des cœurs et chercher à pénétrer les mobiles vrais des projets en apparence les plus louables. Sans doute, l'intention généreuse de Jeanne prenait sa source dans une charité dont son bon petit cœur était parfaitement susceptible. Mais étiez-vous bien sûre, mignonne Jeanne, que le désir de faire pièce à M. Casimir Lombre ne fut pour rien dans votre résolution ? Quelle joie si vous arriviez à mettre l'équilibre dans le cerveau chancelant de Pierre ; mais quelle gloire aussi et quel orgueil si vous parveniez à démontrer par un fait éclatant, au précepteur, votre bête noir, qu'il n'y entendait rien et que le cas du jeune Dubreuil était parfaitement guérissable ! Ce sentiment, du reste, doit vous être facilement pardonné ; car ce qui vous avait tant révoltée, c'était que la froide et implacable déclaration du précepteur ait été faite devant la pauvre mère qui avait dû en souffrir comme si un bistouri était entré dans la chair de son cœur.

A quoi bon émettre ce cruel pronostic, même en supposant qu'il fût vrai ; et puis, d'ailleurs, qu'est-ce qui assure qu'il le fût ? Et, là-dessus, cette petite imagination s'était mise à trotter, à galoper même, laissant de côté, et pour cause, toute considération médicale, et se bornant à des raisonnements purement moraux et, après tout, plausibles. Pourquoi l'intelligence de ce garçon qui n'était pas complètement éteinte,

mais seulement obscurcie, ne pourrait-elle pas être dégagée de ses voiles par des soins doux, attentifs, vigilants et surtout donnés non avec la science puisée dans des livres, mais avec la science inspirée par le cœur?

Alors Jeanne s'était exaltée à cette idée de rendre la vie à l'esprit du pauvre Pierre. Comment s'y prendrait-elle?... Elle n'examinait pas beaucoup le côté pratique de la question. Mais elle avait une intuition intime qu'elle réussirait. Il lui semblait qu'elle possédait une puissance mystérieuse qui la ferait triompher, là où d'autres échoueraient, force singulière, inexplicquée, dont elle ne démêlait ni ne recherchait la nature, mais qui lui permettrait d'exercer sur l'innocent une influence unique et salutaire.

Une chose l'avait beaucoup frappée et confirmait son espérance. La veille, à la vue de tout leur groupe, Pierre s'était enfui, effaré, sous l'impulsion de sa terreur instinctive des nouveaux visages, comme l'avait dit Mme Dubreuil. Et voilà que quelques instants plus tard, quand elle l'avait découvert derrière un massif, au lieu de se sauver devant elle, dont le visage était pourtant nouveau pour lui, il était demeuré en place, souriant, sans effroi, et même avait fait un pas pour saisir la main qu'elle lui tendait. Attraction singulière, dont l'effet avait été tel que, sans grand discours, en lui disant quelques paroles douces,—lesquelles? elle ne s'en souvenait plus...—elle l'avait décidé sans aucune peine à le suivre au salon et avait pu l'amener, guéri de toute crainte, devant cette réunion qu'il avait tout à l'heure fuie avec épouvante. N'était-ce pas une preuve, cela, qu'elle possédait un pouvoir particulier sur ce pauvre être inconscient? N'était-ce pas pour elle une obligation absolue d'essayer d'en user dans une plus large mesure et avec une noble but?

Ce sont toutes ces réflexions qu'elle communiquait à Mlle Marois, dont le concours était indispensable à son entreprise.

—Voyez-vous, Mademoiselle, disait-elle avec une force de raison peu habituelle dans son esprit papillonnant, ce pauvre garçon a le cerveau engourdi, c'est certain; mais enfin toute leur n'y est pas éteinte, puisqu'il m'a comprise quand je lui ai dit de n'avoir pas peur et de venir avec moi. Et il m'a suivie et il est venu. Voilà un fait qui prouve, outre l'existence de son intelligence, même voilée, qu'il a confiance en moi et confiance instinctive, puisqu'il ne m'avait jamais

vue jusque-là. Son esprit est une terre en friche couverte de ronces, d'orties, de broussailles, de tout ce que vous voudrez, c'est possible. Pourquoi n'est-on jamais parvenu à la cultiver? Parce qu'on n'a pas pris le bon moyen. On a agi avec lui comme avec tout le monde, alors que sa nature malade exigeait un traitement particulier.

Chacun de nous demande à être mené d'une façon spéciale. Tenez! moi qui connais bien mes défauts, si j'ai un caprice, comme j'en ai souvent, vous pourriez me battre pendant huit jours et huit nuits consécutives ou m'interdire à tout jamais de manger de la crème dont je raffole, que vous ne me feriez pas céder et, quand je vous vois la figure triste de mes lubies, je cède tout de suite, parce que vous êtes une excellente femme, que je vous aime de tout mon cœur et que j'ai de la peine de voir que je vous en fais.

Eh bien! Pour Pierre, je suis sûre qu'on n'a pas su le prendre. Le père Dubreuil a l'air d'un bien brave homme. Mais c'est un gendarme qui doit mieux savoir dresser un procès-verbal ou conduire les gens au poste qu'élever les enfants malades. La mère Dubreuil est plus douce, mais elle ne m'a pas l'air, malgré sa bonté, d'être la finesse même. Sa tendresse n'est peut-être pas toujours dépourvue de brusquerie. Elle ne doit pas avoir plus de souplesse que je n'en ai pour jouer du piano, comme vous me le faites souvent observer. Puis il y aura peut-être eu des camarades taquins, méprisants, moqueurs, que sais-je? Alors Pierre a peur, tremble, se sauve devant les gens comme un chien épouvanté et, à dix-sept ans, il ne sait pas lire, ne connaît pas le premier mot du catéchisme et ignore qu'il y a un bon Dieu.

Eh bien! moi qui ne suis pas une savante, malgré vos efforts, chère Mademoiselle, ni une pédante comme M. Casimir, je prétend réaliser une cure merveilleuse, un phénomène, même un miracle, et j'y parviendrai.

—Que comptez-vous faire, mon enfant? répondit Mlle Marois, plus émue qu'elle ne voulait le paraître.

(A suivre.)

LA SOCIÉTÉ DE
LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE

27 RUE BUADE, QUEBEC.

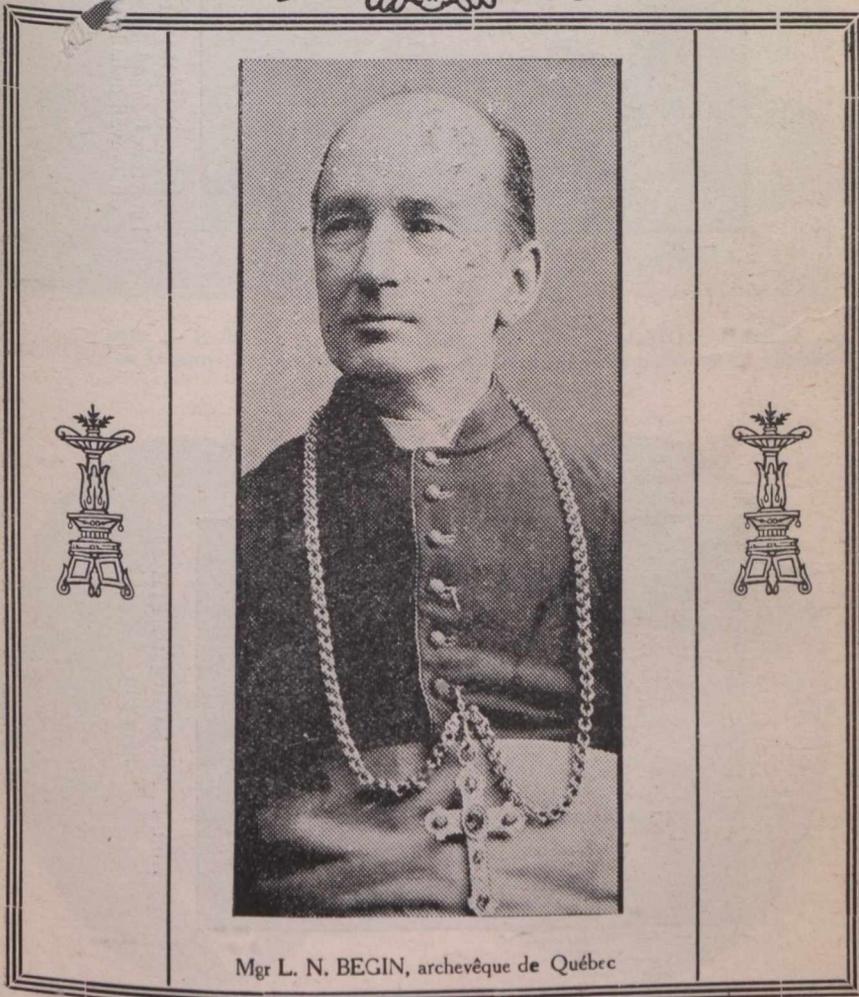
L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

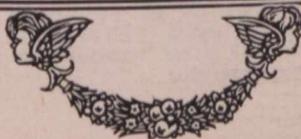
Première Année, No. 2.

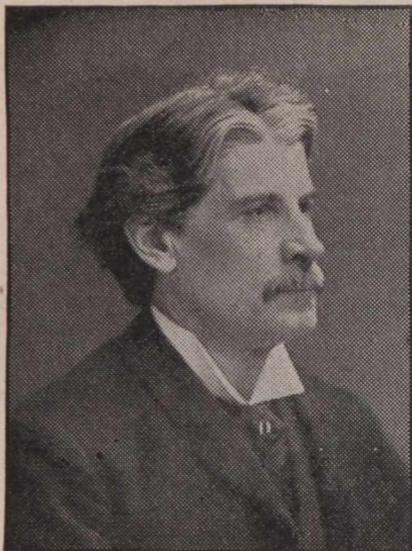
1er Mai 1908.

Personnages en vue



Mgr L. N. BEGIN, archevêque de Québec

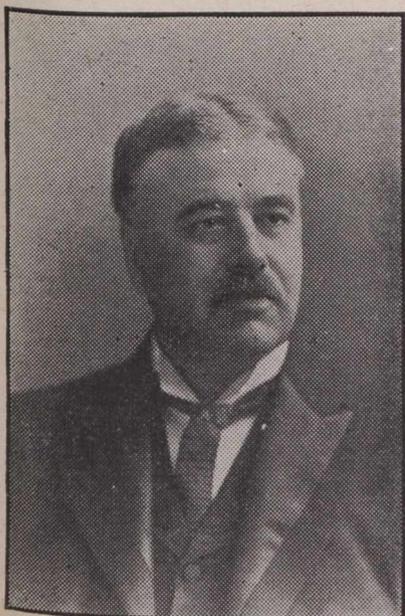




HON. P. AUG. CHOQUETTE
Sénateur



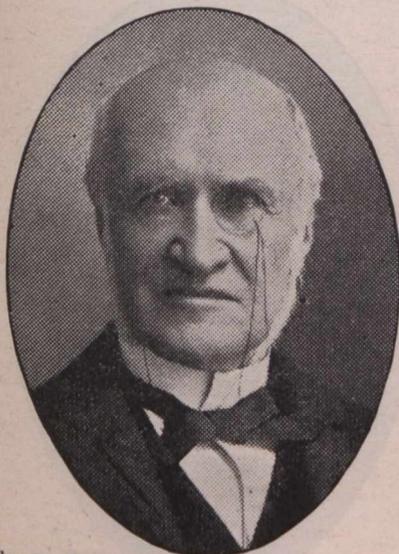
HON. RODOLPHE LEMIEUX
[Directeur Général des Postes et Ministre
du Travail dans le Cabinet Laurier.



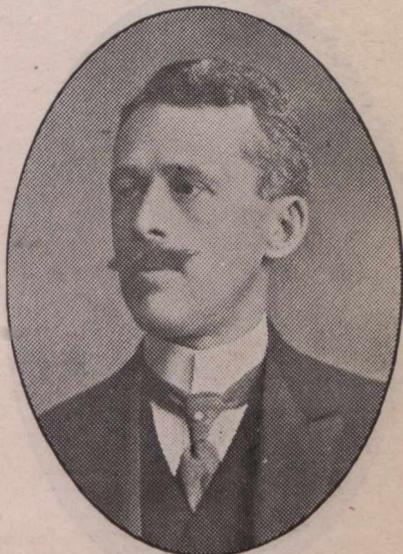
HON. L. R. ROY,
Secrétaire de la province de Québec.



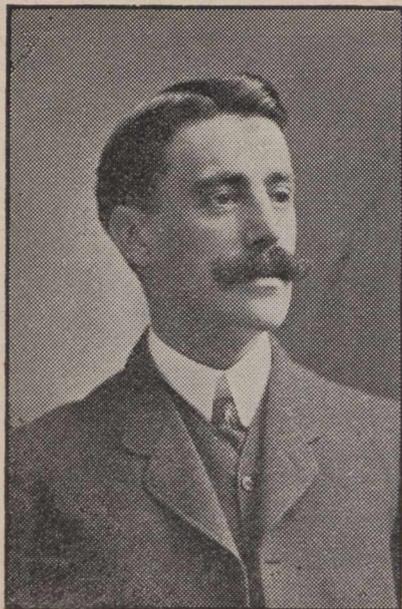
HON. JULES ALLARD, Ministre de
l'Agriculture de la province de Québec.



SIR NAPOLEON CASAULT, ex-Juge-en-
chef de la Cour Supérieure, président de
la Commission de Révision des Statuts
de la province de Québec.



M. CHARLES LANCTOT, Assistant-Pro-
cureur Général de la province, secrétaire
de la Commission de Révision des Sta-
tuts de la province de Québec.



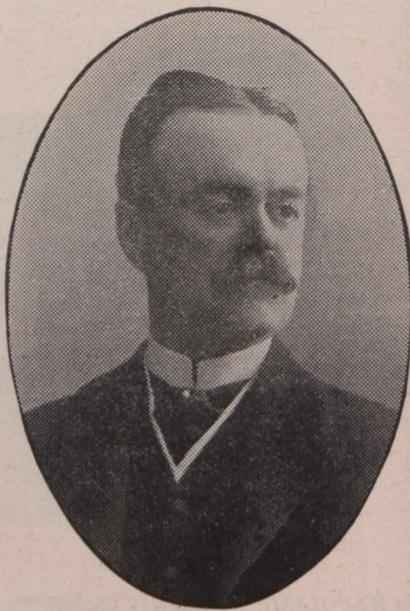
HON. J. B. B. PREVOST, ex-ministre de la Colonisation, député par le comté de Terrebonne à l'Assemblée Législative de Québec.



M. LE DR. A. JOBIN, député par le comté de Québec-Est à l'Assemblée Législative de Québec, échevin de la ville de Québec.



M. FELIX TURCOTTE, de la maison Naz. Turcotte & Cie, de Québec.



HON. E. B. GARNEAU, Conseiller Législatif pour la province de Québec, chef de la maison Pierre Garneau & Fils.



M. NAP. LAVOIE, Inspecteur de la Banque Nationale, Québec.



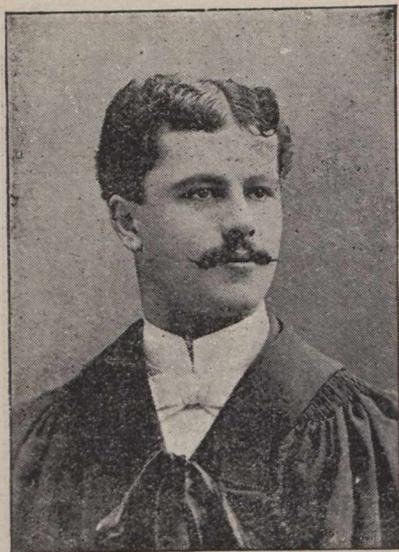
M. LE DR. ARTHUR ROUSSEAU, Professeur à l'Université Laval, à Québec.



Lt.-Col. ROY, Commandant du district militaire de Québec, No. 7.



M. JULES HONE, Agent du chemin de fer du Pacifique Canadien et de paquebots, à Québec.



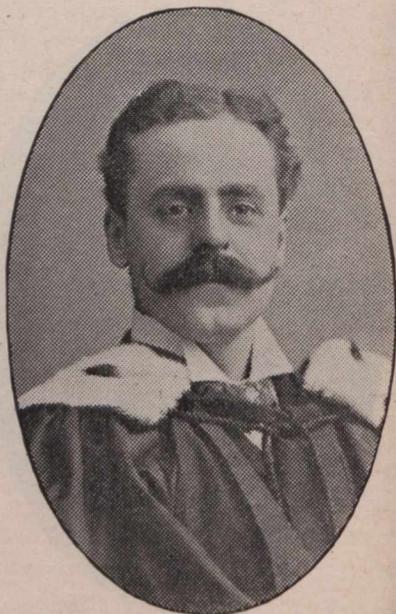
Lt.-COL. EUG. FISET, député ministre
de la Milice et de la Défense du Canada,
Ottawa.



M. C. J. L. LAFRANCE,
Trésorier de la ville de Québec.



M. R. P. LEMAY, architecte, échevin de
la ville de Québec.



M. LE DR. ARTHUR SIMARD, profes-
seur à l'Université Laval, à Québec.

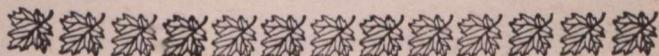


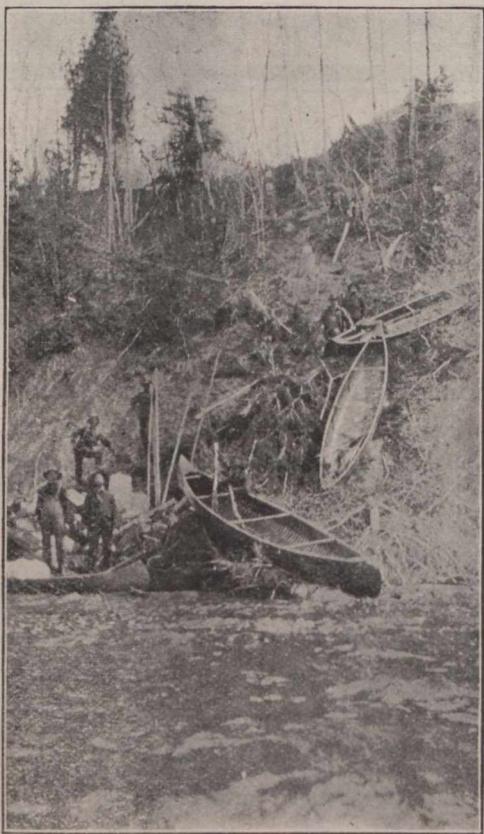
POUR le SPORTSMAN

Nous publions aujourd'hui une série de gravures qui sera d'un intérêt particulier pour les sportsmen, pour les amateurs de la pêche et des grandes courses à travers les bois.

Ce sont les différentes péripéties d'une excursion à travers les rapides de nos rivières du nord, courses en canot d'écorce, descentes des rapides bouillonnants, pot-au-feu sur la lisière des grands bois, puis les ravissantes captures de l'hameçon, truites frétilantes, saumons farouches, ouananiches, achigans, etc.

Les pêcheurs songent déjà aux longs plaisirs que le sport leur réserve pour l'été; ils trouveront dans ces gravures comme un avant-goût de leurs prochains exploits et reconnaîtront les fraîches senteurs des bois qui seront bientôt couverts de feuilles et de fleurs sauvages.

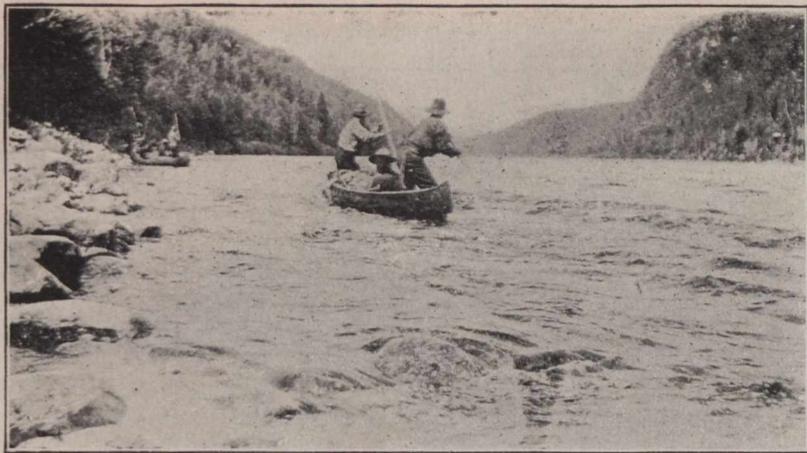




Chargement des canots d'écorce



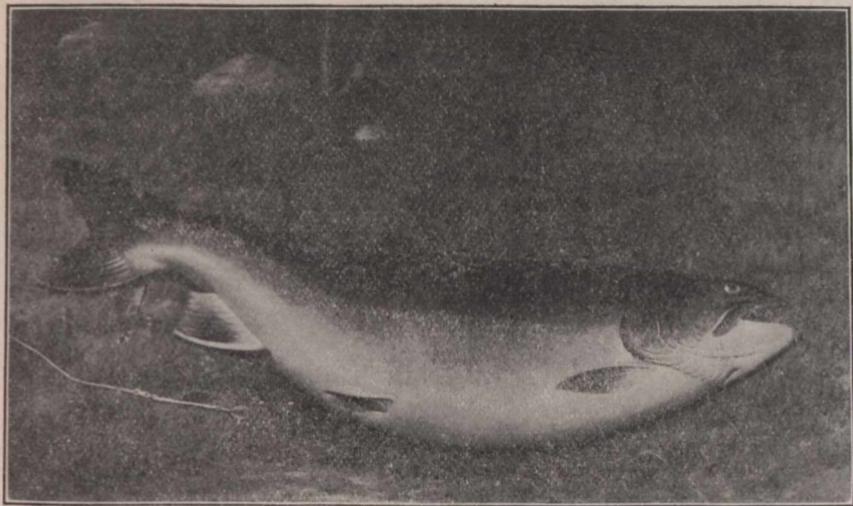
Les guides sont obligés de monter les rapides "à la perche".



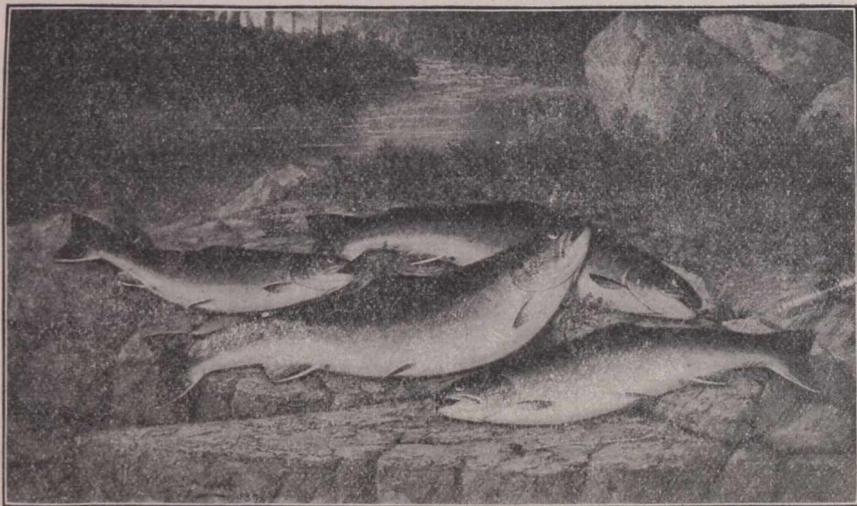
Et quelle satisfaction, une fois arrivés à la tête du rapide, on a évité bien des dangers. Un coup de "perche" mal appliqué sur le lit rocailleux du rapide, et les guides font faire le plongeon aux sportsmen et aux provisions.



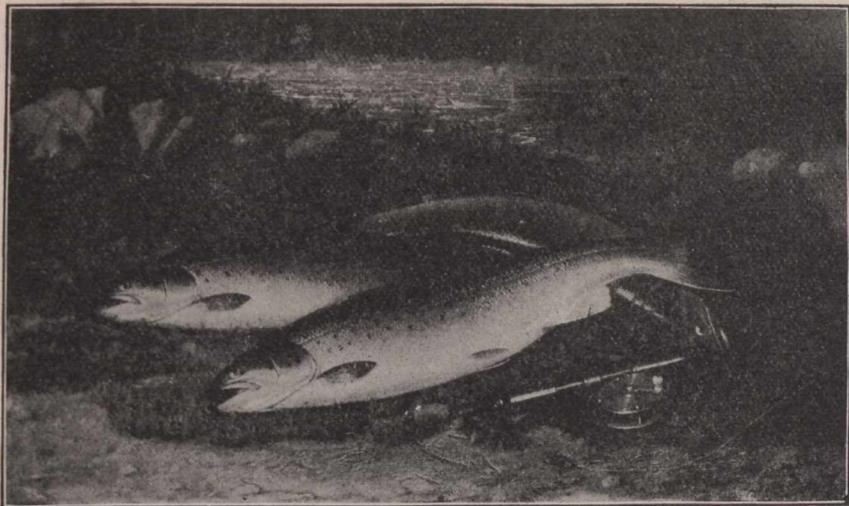
Une halte bien méritée sur le bord d'un lac. Les tentes sont dressées ; c'est le repos.



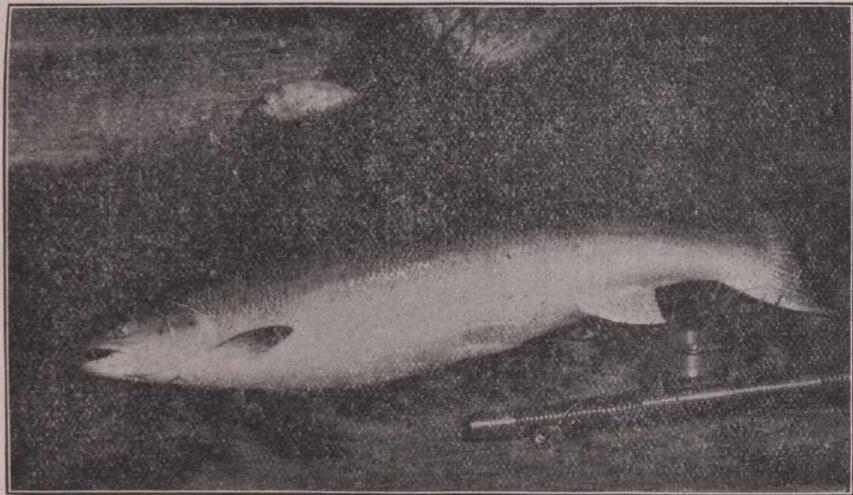
Truite comme on en attrappe dans le lac de la "Sagamité".



Chacune de ces truites de mer peut régaler six personnes, au moins.



Ouananiche, poisson d'une espèce spéciale au Lac St-Jean. Il faut de la force et de l'habileté pour capturer un de ces vigoureux poissons.



SAUMON, Voilà un coup de ligne qui compte dans la vie d'un sportman.



Le retour s'effectue de la façon la plus facile, les rivières, ces chemins de la forêt, vous transportent très rapidement et cela sans force motrice.